

emova

G R O U P

RAPPORT ANNUEL

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022



Sommaire

Mot de Franck Poncet - Président du Directoire	2
1. Présentation du groupe	4
1.1 Les Chiffres Clés	5
1.2 Profil financier	6
1.3 Démarches RSE	7
1.4 Résultats 2021-2022	10
2. Rapport sur la Gouvernance de l'entreprise	11
3. Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice	23
4 : Etats financiers	39
4.1 Etats financiers consolidés pour l'exercice clos au 30 septembre 2022	40
4.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	78
4.3 Comptes sociaux d'Emova Group pour l'exercice clos au 30 septembre 2022	83
4.4 Rapport de gestion sur les comptes sociaux pour l'exercice clos au 30 septembre 2022	106
4.5 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux	120



Le mot de Franck Poncet

Président du Directoire



« Durant cet exercice, Emova Group a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 8%. Grâce à une rationalisation de nos coûts et un pilotage intensifié de nos approvisionnements, notre marge d'EBITDA ajusté ressort, quant à elle, en hausse de près de 8 points. Ces progressions constituent un bilan très satisfaisant dans l'environnement particulièrement perturbé auquel nous sommes tous confrontés.

Dans une recherche de croissance à la fois rentable, durable et responsable, l'année a été marquée par le refinancement de notre dette bancaire concomitamment à l'acquisition de 8 succursales exploitées précédemment en franchise, et la matérialisation de nos ambitions environnementales et sociales par la signature de notre Charte RSE partagée avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Pour l'exercice 2022/2023, le Groupe anticipe un maintien de sa rentabilité ainsi que l'ouverture d'une vingtaine de magasins, tout en restant prudent sur sa dynamique commerciale.

Je remercie à nouveau l'ensemble de nos équipes, nos franchisés et nos partenaires pour leur engagement au quotidien et leur renouveau ma confiance pour l'année à venir ».

A propos d'Emova Group

Créé en 1965, Emova Group est le 1er réseau de vente de plantes et de fleurs au détail, grâce à ses quatre marques enseignes : Monceau Fleurs, Happy, Au Nom de la Rose, Coeur de Fleurs.

Son modèle s'appuie à la fois, sur le développement de succursales détenues en propre et sur un réseau de franchisés entrepreneurs qu'**Emova Group accompagne au quotidien dans l'approvisionnement en fleurs, plantes et accessoires.**

Au 30 septembre 2022, le groupe compte 334 magasins, dont 286 en France.

Emova Group est coté sur Euronext Growth (FR 0013356755 - ALEMV - 69500W4XYRN9R81DL52).

emova

G R O U P



1. PRESENTATION DU GROUPE

Les Chiffres Clés

au 30/09/22

334
magasins



dont

56
succursales



214



45

AU
nom
DE LA
rose



53



22



125,5 M€

de volume d'affaires sous enseigne



Click & Collect

Livraison Express

6,8%

du volume d'affaires France est « Digital »



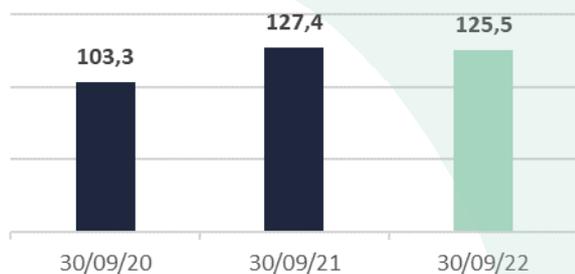
281

collaborateurs

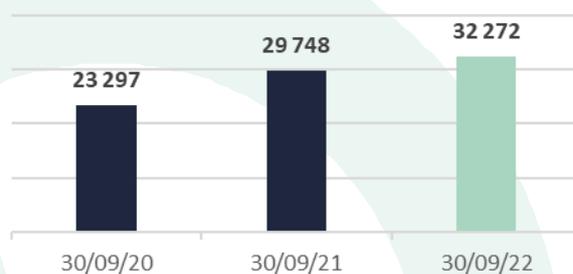
EMOVA GROUP

Profil financier

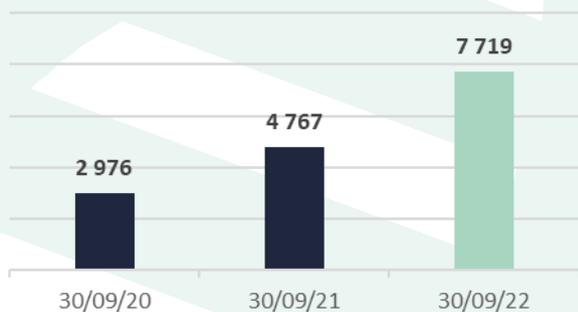
Evolution du Volume d'affaires sous enseigne - en M d'€



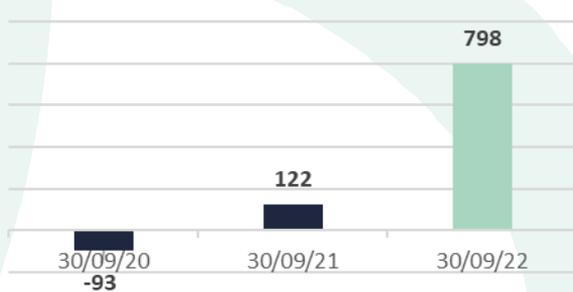
Evolution du Chiffres d'affaires consolidé - en K€



Evolution de EBITDA - en K€



Evolution du Résultat Net part du Groupe - en K€



Notre Démarche RSE

Emova Group, à travers ses marques s'engage pour une contribution aux Objectifs de Développement Durable dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) au service de ses clients et collaborateurs et en partenariat avec ses fournisseurs. Le Groupe partage avec ses franchisés, en France, ces principes fondamentaux qui illustrent leur engagement commun et orientent au quotidien leurs comportements professionnels.

Leader français de la vente de végétaux d'intérieur, nous nous engageons à assumer avec transparence notre devoir d'exemplarité en matière de performance environnementale et sociale de notre écosystème, de la sélection de nos produits auprès de nos partenaires à leur commercialisation à nos clients.

Nous avons structuré notre politique RSE autour de 4 engagements et de 16 leviers d'action.

- Emova Group s'engage à développer une offre durable
- Emova Group s'engage à réduire ses impacts environnementaux
- Emova Group s'engage à accroître sa contribution sociale
- Emova Group s'engage à mesurer et partager sa performance environnementale & sociale

“ *Créer un écosystème durable pour rendre accessible à tous l'émotion d'une nature sublimée par nos artisans fleuristes.* ”

1 École

95%
de réussite
au CAP fleuriste

150 000
pivoines
de seine et mame

91/100
score à l'index de
l'égalité professionnelle

Filière horticole
française

OBJECTIF
20%
de végétaux d'origine
française d'ici 2025

Fleurs de
saison

Économie
circulaire

35 000
Paniers de
fleurs sauvés

15 Tonnes
de déchets collectées

Commerce
équitable

Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale



1. Emova Group s'engage à développer une offre durable

Nous souhaitons être acteurs de la transformation durable de la filière horticole, accroître notre soutien au commerce équitable et à la production française et promouvoir le respect des saisonnalités des plantes et fleurs que nous proposons à nos clients.

Nos leviers d'action			
1.1. Proposer une part croissante de fleurs et plantes locales, de saison et/ou labellisées/certifiées	1.2. Renforcer la politique de sourcing durable auprès de nos fournisseurs et producteurs ainsi que nos exigences de traçabilité	1.3. Travailler avec des fournisseurs et producteurs garantissant des conditions de production sociales et environnementales responsables	1.4. Favoriser la réimplantation de producteurs en France
Nos objectifs 2025			
100% des magasins proposant une offre avec des fleurs et plantes de saison, issues du commerce équitable et locales	80% des fleurs et plantes couvertes par une certification environnementale et sociale et/ou de saison et/ou produites localement	100% de nos fournisseurs et producteurs de fleurs, plantes et accessoires couverts par des clauses RSE	20% d'achat de végétaux d'origine France et 70% d'origine Europe



2. Emova Group s'engage à réduire ses impacts environnementaux

Nous avons mis en place des dispositifs pour optimiser nos ressources, réduire nos déchets, trouver des solutions de recyclage et de lutte anti-gaspillage. Nous nous engageons à poursuivre nos initiatives et à continuer d'innover, avec nos parties prenantes, pour réduire l'impact écologique de nos activités.

Nos leviers d'action			
2.1. Déployer des solutions de recyclage des déchets et de lutte contre le gaspillage	2.2. Réduire les emballages et supprimer les plastiques à usage unique	2.3. Améliorer la performance environnementale des magasins (rénovations, éco-conception, consommations d'énergie et d'eau)	2.4. Proposer des solutions logistiques amont et de livraison à domicile à moindre impact carbone
Nos objectifs 2025			
100% des magasins couverts par un dispositif de recyclage de déchets verts et une solution anti gaspillage	0% de plastique à usage unique	10% de réduction de nos consommations d'énergie et d'eau (vs 2021)	15% de réduction de nos émissions de CO2 issues du transport (vs 2021)



Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale



3. Emova Group s'engage à accroître sa contribution sociale

Emova Group se fixe pour mission de **transmettre les savoir-faire** et de **perpétuer l'artisanat floral** depuis 1965. Nous participons avec notre Ecole Florale à la **formation d'artisans fleuristes compétents** et accueillons tous les jours des clients et des collaborateurs dans les **meilleures conditions possibles**.

Nous nous engageons à être un **acteur de la promotion des diversités, de l'inclusion et de la solidarité**, à **renforcer nos exigences** pour nous assurer que ces convictions se traduisent en **actes au quotidien**.

Nos leviers d'action			
3.1. Accroître la transmission des savoir-faire de l'art floral et accompagner l'évolution des compétences des fleuristes	3.2. Agir pour la sécurité et la qualité de vie et des conditions de travail de nos collaborateurs	3.3. Garantir et promouvoir l'égalité femmes hommes et le respect des diversités	3.4. S'engager, avec les associations et les territoires, en faveur de l'insertion et de la solidarité
Nos objectifs 2025			
+ de 200 apprenants diplômés (CAP ou BP Fleuriste)	Objectif 0 accident du travail	Index égalité professionnelle femmes hommes supérieur à 95/100	150 embauches en insertion professionnelle dont 100 en alternance



4. Emova Group s'engage à mesurer et partager sa performance environnementale & sociale

Nous souhaitons **accroître la transparence** sur nos produits, **rendre compte de nos impacts environnementaux et sociaux** et impliquer nos parties prenantes dans notre démarche de progrès.

Nos leviers d'action			
4.1. Favoriser une information transparente à nos clients sur les origines et caractéristiques des produits vendus	4.2. Mettre en place un reporting environnemental et social adapté et le partager avec nos parties prenantes	4.3. Etablir un bilan carbone complet de notre activité (de la production avale à la fin de vie) pour guider nos actions	4.4. Sensibiliser, former et impliquer les collaborateurs et les franchisés dans notre démarche de progrès
Nos objectifs 2025			
100% de nos produits commercialisés transparents sur leur origine	Publication d'un rapport RSE annuel comprenant les actions et les indicateurs de performance	Publication d'un bilan carbone	100% des collaborateurs et des franchisés informés et impliqués dans nos engagements RSE



Compte de Résultats

de l'exercice clos au 30/09/22

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Chiffre d'affaires	32 272	29 748
Autres produits de l'activité		
Achats consommés	-8 673	-8 586
Charges de personnel	-10 661	-9 842
Charges externes	-4 801	-6 164
Impôts et taxes	-419	-390
EBITDA Ajusté	7 719	4 767
Autres produits et charges d'exploitation	-311	-180
Dotations aux amortissements	-3 303	-2 561
Résultat opérationnel courant	4 105	2 026
Autres produits et charges opérationnels	-1 987	-1 467
Résultat opérationnel	2 118	558
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-906	-396
Coût de l'endettement financier net	-906	-396
Autres produits et charges financiers	238	207
Charge d'impôt	-152	-47
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	16
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 298	339
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-501	-168
Résultat net	798	171
Dont :		
Part du groupe	798	122
Part hors groupe	-1	49
Résultat net par action (en euros)	0,09	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	0,09	0,01



2. RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE
DE LA SOCIÉTÉ EMOVA GROUP
Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022

Index

PREAMBULE..... 13

1. MANDATAIRES SOCIAUX..... 14

1.1 Description de la gouvernance de la Société..... 14

1.2 Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice écoulé 14

1.3 Restrictions imposées aux mandataires sociaux en cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions..... 14

2. ORGANES ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION 15

2.1 Conseil de surveillance 15

2.2 Directoire 16

3. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2° ET A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE 17

3.1 Conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos 17

3.2 Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos. 17

3.3 Procédures applicables aux conventions réglementées et libres..... 18

4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE..... 20

5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE L. 225-37-4 9° DU CODE DE COMMERCE)..... 20

PREAMBULE

Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil de surveillance le 24 janvier 2023.

Aux termes de ce présent rapport, le Conseil de surveillance expose :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux, les restrictions qui leur sont imposées en matière de levée des options ou de vente des titres (article L. 225-185 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce)
- Les conventions visées aux articles L.225-37-4 2° et L.225-86 du Code de commerce
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
- Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes sociaux de la société Emova Group au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Nous vous précisons que le rapport de gestion du Groupe, annexé à la **partie 3**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- Le périmètre de consolidation
- La situation du Groupe et l'activité au cours de l'exercice écoulé
- Les résultats de l'activité du Groupe
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

- La description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées
- Les activités du Groupe en matière de Recherche et Développement
- Informations concernant l'impact social et environnemental de l'activité et la lutte contre les discriminations – engagement de la Société en faveur de l'économie circulaire
- Les conséquences du Covid-19 et de la guerre en Ukraine sur l'activité
- Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé
- Les événements importants intervenus depuis la clôture
- Les perspectives
- La proposition d'approbation des comptes consolidés

Par ailleurs, le rapport de gestion de la Société, annexé à la **partie 4**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- La situation et l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé
- la présentation des filiales et participations
- Les succursales existantes
- La présentation des comptes sociaux et l'affectation du résultat pour l'exercice écoulé
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société
- La description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée
- Les activités en matière de Recherche et Développement
- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport
- L'information sur l'actionnariat de la Société
- Les décisions à prendre relatives aux mandats exercés au sein de la Société
- La proposition d'approbation des comptes sociaux

1. MANDATAIRES SOCIAUX

1.1 DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mandats exercés au sein du Conseil de surveillance d'Emova Group	Nomination	Echeance
M. Jean Louis GREVET Président	31/03/2021	AG 2025
Membre		
M. Franck KELIF Vice-Président	29/03/2019	AG 2025
Membre		
M. Antoine COLIN Membre	29/03/2019	AG 2025
Société PERCEVA RCS Paris 500 208 152		
Représentée par M. Maxime MALLET Membre	24/04/2020	AG 2026

DIRECTOIRE

Mandats exercés au sein du Directoire d'Emova Group	Nomination	Echeance
M. Franck PONCET Président	01/09/2020	AG 2025
Membre du Directoire		
Mme. Sandy BOURDIN Directrice Administrative et Financière	17/04/2020	AG 2026
Membre du Directoire		

1.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4.1° du Code de commerce, vous trouverez en Annexe A, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées (y compris salariées) dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux personnes physiques et par les représentants des mandataires sociaux personnes morales de la Société au 30 septembre 2022.

1.3 RESTRICTIONS IMPOSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX EN CAS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS OU EN CAS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Nous vous rappelons que le Directoire, par décisions en date du 31 décembre 2020, agissant en application de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires réunie en date du 18 décembre 2020 a décidé d'attribuer gratuitement 694.381 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, au profit de Monsieur Franck Poncet, Président du Directoire de la Société et a arrêté le plan d'attribution desdites actions gratuites (le « Plan 2020 »). En application de l'article L.225-191-1 4ème alinéa du Code de commerce, le bénéficiaire sera tenu de conserver au minimum 5% des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Nous rappelons également que par décisions en date du 25 mars 2022, le Directoire a décidé d'attribuer gratuitement un nombre total de 34.731 actions au profit d'un autre membre du Directoire. Les principaux termes de ce plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivants:

- Durée de la période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution par le Directoire du 25 mars 2022, sous réserve du respect par les bénéficiaires des conditions définitives d'acquisition prévues au plan (notamment de maintien en fonction) ;
- Période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit jusqu'au 25 mars 2024 (inclus)). En outre, en application de des dispositions du 4ème alinéa du II de l'article L.225-196-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire, de directeur général ou de directeur général délégué de la Société, seront tenu de conserver au minimum 5% des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

2. ORGANES ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Emova Group est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. A ce titre, elle relève des dispositions des articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce et des dispositions réglementaires y afférentes.

Ce mode de fonctionnement repose sur une meilleure répartition des pouvoirs entre ceux chargés de la gestion sociale (le Directoire) et ceux ayant pour mission d'exercer un contrôle permanent sur la gestion (le Conseil de surveillance). La séparation des fonctions de contrôle et de gestion est notamment bien adaptée aux exigences du gouvernement d'entreprise. Le Conseil de surveillance de la Société a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. La dernière version révisée le 29 janvier 2020 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, a également été portée à la connaissance du Conseil de surveillance de la Société. Hormis la référence au code AFEP-MEDEF pour la présentation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (cf. §. 3 ci-dessous), la Société ne se réfère pas à un Code de gouvernement d'entreprise. Cette situation est notamment liée au nombre actuellement limité des membres des organes sociaux (2 membres pour le Directoire et 5 membres pour le Conseil de surveillance, facilitant la communication et les échanges entre lesdits membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques conduisant à une organisation très simplifiée, peu comparable à celle des autres sociétés cotées. A ce jour, la référence globale à un Code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société. Une copie du code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social de la Société.

2.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de cinq (5) membres au plus.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être actionnaires ou non de la Société.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de six (6) années qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice

écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Tout membre sortant est rééligible. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de 75 ans.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Le règlement intérieur établi par le Conseil de surveillance peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour la vérification et le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés.

En outre, le recours à la visioconférence et/ou à d'autres moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur est exclu en cas d'opposition d'au moins trois membres du Conseil de surveillance en fonction quant à l'utilisation de ces procédés. L'opposition devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil de surveillance, au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion du Conseil.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou réputée telle.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents, réputés tels ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Au 30 septembre 2022, le Conseil de surveillance est composé de cinq (5) membres (cf. partie 1.1 du présent rapport).

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun mandat de membre du Conseil de surveillance n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

La Société a pris connaissance des dispositions prévues par la loi du 27 janvier 2011 et notamment de l'article L. 225-69 alinéa 2 du Code de commerce relatif à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils de surveillance. La Société s'efforce de rechercher cet équilibre.

2.2 DIRECTOIRE

La Société est dirigée par un Directoire composé d'au moins deux (2) membres personnes physiques et qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance. Si le capital social est inférieur au seuil prévu par la loi, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne.

La limite d'âge, pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire, est fixée à 75 ans accomplis.

Les membres du Directoire sont nommés, pour une durée de six (6) années qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat, par le Conseil de surveillance qui fixe leur nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.

Les membres du Directoire sont révoqués par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil de surveillance ou non, ou par le Conseil de surveillance. Elle peut être prononcée en cours d'assemblée à la suite d'incidents graves et imprévus si la possibilité de révocation résulte

implicitement des questions figurant à l'ordre du jour.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Le Directoire a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Au 30 septembre 2022, le Directoire est composé de deux (2) membres (cf. partie 1.1 du présent rapport).

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun mandat de membre du Directoire n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

La Société a pris connaissance des dispositions prévues par la loi du 27 janvier 2011 et notamment de l'article L. 225-58 alinéa 1^{er} du Code de commerce relatif à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Directoire. Au 30 septembre 2022, cet équilibre est respecté au sein du Directoire.

3. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2° ET A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

3.1 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.

3.2 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, la Société et l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce :

- Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.
- Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce dont l'exécution a été régulièrement poursuivie durant l'exercice clos le 30 septembre 2022.

La liste des conventions réglementées portant sur l'exercice clos le 30 septembre 2022 est détaillée ci-après :

I. Convention(s) nouvelle(s) autorisée(s) et conclue(s) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022

En application de l'article L.225-86 du Code de commerce, nous vous informons qu'**aucune** nouvelle convention réglementée n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

II. Convention(s) autorisé(s) et approuvé(s) au cours d'exercices antérieurs

A. Convention(s) autorisée(s) et conclue(s) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022

Mandataires sociaux concernés :

Jean-Louis Grevet : Président du Comité de surveillance

Franck Poncet : Président de la Société

Franck Kelif : Membre du Comité de surveillance

Antoine Colin : Membre du Comité de surveillance

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 17 mars 2014 de la conclusion d'une convention de compte courant entre la Société et la société Emova Holding :

La rémunération des avances en compte courant effectuées par la société Emova Holding au profit de la Société au taux d'intérêt annuel de EURIBOR 3 mois plus 50 points de base, plafonné au taux d'intérêt prévu par l'article 39-1-3° du CGI.

Cette convention a donné lieu à une rémunération d'un montant de 2802,83 euros au profit de la société Emova Holding au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 6 aout 2013 de la conclusion d'une convention de gestion de trésorerie entre la Société et Emova Holding, modifiée par avenant du 13 janvier 2014 :

Au 30 septembre 2022, le solde du compte courant débiteur d'Emova Holding dans les comptes d'Emova Group est de 45K€.

NB : à noter que les conventions d'abandon de créance avec clause de meilleur fortune consentie par Emova Holding au profit d'Emova Group datées du 30 septembre 2015 et 30 septembre 2016 se sont poursuivies au cours de l'exercice, telles que précédemment autorisées par le Conseil de surveillance et l'Assemblée Générale.

B. Convention(s) autorisée(s) et conclue(s) dont l'exécution ne s'est pas poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 6 août 2013 de la conclusion d'une convention d'animation et de prestations de services entre la Société et EMOVA Holding :

Depuis le 6 août 2013, Emova Group (en qualité de « Bénéficiaire ») était liée à Emova Holding (en qualité de « Prestataire ») par le biais d'un contrat d'animation et de prestation de services ayant pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales. Les prestations rendues à Emova Group par Emova Holding étaient facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. La durée du contrat d'animation et de prestations de services était prévue pour une durée d'un an et renouvelable pour de nouvelles périodes d'une année.

Etant donné qu'au cours de l'exercice précédent, Emova Holding n'a procédé à aucune refacturation, le contrat d'animation et de prestations de services n'a pas été renouvelé entre Emova Group et Emova Holding à compter du 1er octobre 2021 (terme extinctif).

En conséquence, au 30 septembre 2022 aucun contrat d'animation de prestations de services ne lie les parties.

3.3 PROCEDURES APPLICABLES AUX CONVENTIONS REGLEMENTEES ET LIBRES

Le présent paragraphe a pour objectif de présenter de manière synthétique la procédure appliquée par la Société concernant la qualification des conventions conclues avec les personnes visées par les dispositions légales.

3.2.1. Domaine d'application - Rappel des dispositions légales :

- Conventions interdites : conformément aux dispositions de l'article L. 225-91 du Code de commerce, il est interdit pour l'un des dirigeants personnes physiques de la Société de se faire consentir, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès d'elle, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle tous engagements envers les tiers.
- Conventions libres : les conventions conclues avec les personnes visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce peuvent être conclues librement sans être soumises au dispositif d'approbation préalable des conventions réglementées dès lors qu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, dont l'appréciation s'effectue en fonction de plusieurs critères détaillés ci-après
- Conventions réglementées : dès lors qu'une convention est conclue par la Société, avec l'une des personnes intéressées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, soit : (a) directement ou par personne interposée, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (b) tout tiers contractant, si l'une des personnes visées ci-avant est indirectement intéressée à la convention conclue avec la Société, ou (c) toute entreprise ayant des dirigeants communs avec la Société, celle-ci doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Pour l'application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, est considérée comme étant indirectement intéressée à une convention à laquelle elle n'est pas partie, la personne qui, en raison des liens qu'elle entretient avec les parties et des pouvoirs qu'elle possède pour infléchir leur conduite, en tire ou est susceptible d'en tirer un avantage.

3.2.2. Procédure applicable

La personne directement ou indirectement intéressée doit informer le Conseil de surveillance dès qu'elle a connaissance d'une convention à laquelle l'article L. 225-86 est applicable.

La convention est ensuite analysée au regard des articles L. 225-86 et s. du Code de commerce afin de déterminer s'il s'agit d'une convention interdite, réglementée ou libre. Dès lors, trois hypothèses doivent être distinguées :

- La convention est analysée comme une convention interdite : chacune des personnes concernées en est informée et la convention n'est pas conclue. La procédure s'arrête à ce stade.
- La convention est analysée comme une convention réglementée : le Conseil de surveillance détermine si la convention dont la signature est envisagée présente un intérêt pour la Société, compte tenu, notamment, des conditions financières qui y sont attachées, de son éventuel impact opérationnel ou comptable, et, le cas échéant, l'autorise expressément. Dès lors qu'elle est autorisée, les principales informations sur la convention sont publiées sur le site Internet de la Société conformément aux dispositions réglementaires, et les Commissaires aux comptes sont avisés dans le délai d'un (1) mois de la conclusion, afin que ces derniers puissent l'intégrer dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées. En tout état de cause, les conventions autorisées et conclues sont soumises au vote de la prochaine l'assemblée générale ordinaire qui statue au vu du rapport spécial des Commissaires aux comptes. La personne directement ou indirectement intéressée à la convention ne peut pas prendre part au vote de la résolution présentée à l'assemblée. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité mais sont prises en compte pour le calcul du quorum.
- La convention répond aux critères de l'article L. 225-87 du Code de commerce et porte sur des opérations habituelles ou répétées de la Société dans le cadre de son activité ordinaire. Sont notamment appréciées à cet égard le caractère fréquent et ordinaire de la

convention, les circonstances et conditions économiques normales (référence aux prix de marché, à un prix d'expert...) de sa conclusion et sa durée, et l'absence d'avantage indu retiré par le contractant ou l'intéressé à la convention avec la Société à raison de son lien avec celle-ci. Sont notamment concernées les conventions intra-groupe entre la Société et ses filiales directes ou indirectes détenues à 100%, telle que la convention de centralisation et de gestion de la trésorerie du Groupe. Dans ces hypothèses, la convention considérée comme « libre » peut être conclue sans autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Au cours d'une séance annuelle précédant l'arrêté des comptes annuels de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance examine, d'une part, les conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et ayant toujours des effets juridiques, et procède, d'autre part, à l'examen individuel des conventions antérieurement considérées comme portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, pour lesquelles il vérifie la bonne application et le maintien des critères relatifs à l'article L. 225-87 du Code de commerce. A l'issue de cette procédure d'examen, le Conseil de surveillance peut décider de modifier la qualification d'une convention antérieurement conclue, de réglementée vers libre ou inversement, le cas échéant après avoir consulté les Commissaires aux comptes de la Société. En tout état de cause, l'intéressé à la convention ne peut participer à cet examen, ni aux délibérations et ni au vote. Si le Conseil requalifie en convention réglementée une convention existante, des informations sur la convention requalifiée en convention réglementée sont publiées sur le site Internet de la Société, communiquées aux Commissaires aux comptes afin d'être intégrées dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées, et ladite convention fait l'objet d'une ratification au cours de la prochaine assemblée générale.

4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, ainsi que des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2022. Le Conseil de surveillance a été régulièrement tenu informé par le Directoire de l'activité du Groupe et a procédé aux vérifications et contrôles qui lui sont parus nécessaires.

Pour l'exercice de sa mission, le Conseil de surveillance s'est notamment appuyé sur les travaux du Comité de Direction. Le Conseil de surveillance n'a pas de remarque particulière à formuler sur le rapport de gestion du Directoire et les résultats de l'exercice, et invite en conséquence les actionnaires à approuver les comptes arrêtés au 30 septembre 2022 et à voter les résolutions qui vous sont soumises.

5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE L. 225-37-4 9° DU CODE DE COMMERCE)

En dehors des conditions fixées par la réglementation en vigueur, il n'existe pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales.

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 26, 27 et 28 des statuts de la Société.

Vous trouverez en Annexe B du présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, ce tableau indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil de surveillance

Annexe A

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société

Membres	Autres mandats exercés au sein d'autres entités	
M. Jean Louis GREVET 32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	Président et administrateur	PERCEVA DALLOYAU Holding SAS
	Président du Conseil de surveillance	DALLOYAU SAS ADOVA KEYOR SAS
	Président du Comité de surveillance	EMOVA Holding
	Président	FSSF II Holding 1 SAS EDUCTION & DEVELOPPEMENT SAS SLEEPEEZEE France SAS
M. Franck KELIF 32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	Directeur Général et administrateur	PERCEVA
	Vice Président du Conseil de surveillance	DALLOYAU HOLDING SAS DALLOYAU SAS ALBARELLE HOLDING SAS
	Président du Comité de surveillance	LACELIER SA LACELIER HOLDING SAS
	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding
M. Antoine COLIN 32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	Membre du Conseil de surveillance	ADOVA Holding SAS LACELIER SA LACELIER HOLDING SAS
	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding
Société PERCEVA RCS Paris 500 208 152 32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	Vice Président du Conseil de surveillance	KEYOR SAS
	Membre du Comité de surveillance	EMOVA Holding
	Membre du Conseil de surveillance	ALBARELLE HOLDING SAS

Annexe B

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation / Délégation	Durée de validité / Date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2022	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
1	Autorisation à donner au Directoire de la Société en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	20.000.000 € (*)	AGOAE du 25/03/2022 (6 ^{ème} résolution)	18 mois (25/09/2023)	-	-	-
2	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider soit l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	20.000.000 € (*)	AGOAE du 25/03/2022 (7 ^{ème} résolution)	26 mois (25/05/2024)	-	-	-
3	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou donnant droit à un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	20.000.000 € (*)	AGOAE du 25/03/2022 (8 ^{ème} résolution)	26 mois (25/05/2024)	-	-	-
4	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	20.000.000 € (*)	AGOAE du 25/03/2022 (9 ^{ème} résolution)	26 mois (25/05/2024)	-	-	-
5	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce	20.000.000 € (*)	AGOAE du 25/03/2022 (10 ^{ème} résolution)	18 mois (25/09/2023)	-	-	-
6	Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	15% du capital de la Société (*)	AGOAE du 25/03/2022 (11 ^{ème} résolution)	Dans les 30 jours suivant la clôture de la souscription initiale	-	-	-
7	Autorisation à donner au Directoire aux fins de procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscriptions	10% du capital de la Société (*)	AGOAE du 25/03/2022 (12 ^{ème} résolution)	38 mois (25/05/2025)	Mise en œuvre par le Directoire le 25 mars 2022 (attribution de 208 386 actions gratuites)	625 158 € par émission de 208 386 actions de 3 euros de valeur nominale chacune.	-
8	Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	10% du capital de la Société	AGOAE du 25/03/2022 (15 ^{ème} résolution)	18 mois (25/09/2023)	-	-	-

*AGOAE du 25/03/2022 (14^{ème} résolution) Les augmentations décidées en application des délégations visées ci-dessus ne doivent pas dépasser au cumulé le plafond global de 30.000.000 €. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être remis est fixé à 30.000.000€.

3. RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022



PREAMBULE	25	6.10. INFORMATIONS ET TRANSACTIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES.....	31
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	26	6.11. ENGAGEMENTS HORS-BILAN	32
1.1 FILIALES DU GROUPE	26	6.12. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	33
1.2 PARTICIPATIONS MINORITAIRES DU GROUPE.....	26	6.13. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE	33
1.3 EVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	26	<i>Conséquences environnementales</i>	
2. METHODES D'EVALUATION	27	<i>Conséquences sociales</i>	
3. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	27	7. CONSEQUENCES DU COVID-19 ET DE LA GUERRE EN UKRAINE SUR L'ACTIVITE	33
4. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE	28	8. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	33
5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE .29		8.1. ACTIVITES DU GROUPE	33
5.1. INVESTISSEMENTS.....	29	8.2. REFINANCEMENT DE LA DETTE BANCAIRE	34
5.2. FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNEL.....	29	8.3. EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	34
5.3. STRUCTURE FINANCIERE	29	8.4. FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE	35
5.4. SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE.....	29	8.5. MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30/09/2022.....	35
<i>Ratio d'endettement</i>		8.6. COMPARABILITE DES COMPTES.....	35
<i>Autres passifs non courants</i>		9. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ..36	
<i>Dettes fournisseurs</i>		10. PERSPECTIVES D'AVENIR	36
<i>Autres passifs courants</i>		11. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES	36
6. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES	30		
6.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE.....	30		
6.2. RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE FRANCHISES	30		
6.3. RISQUES LIES AUX MARQUES ET ENSEIGNES	31		
6.4. RISQUES DE CHANGE.....	31		
6.5. RISQUES SUR LES ACTIONS.....	31		
6.6. RISQUES DE TAUX.....	31		
6.7. RISQUES DE LIQUIDITE	31		
6.8. RISQUES SOCIAUX.....	31		
6.9. RISQUE JURIDIQUE.....	31		

PREAMBULE

Le rapport de gestion du Groupe, établi conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 24 janvier 2023.

Aux termes du présent rapport, le Directoire expose :

- Le périmètre de consolidation
- La situation du Groupe et l'activité au cours de l'exercice écoulé et son évolution prévisible
- Les résultats de l'activité du Groupe
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe
- La description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées
- Les activités du Groupe en matière de Recherche et Développement
- L'information concernant l'impact social et environnemental de l'activité et la lutte contre les discriminations – engagement de la Société en faveur de l'économie circulaire
- Les conséquences du Covid-19 et de la guerre en Ukraine sur l'activité
- Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé
- Les événements intervenus depuis la clôture
- Les perspectives
- La proposition d'approbation des comptes consolidés

Le rapport de gestion de la Société, annexé à la **partie 4** intègre la partie du présent rapport présentant :

- La situation et l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé
- la présentation des filiales et participations
- Les succursales existantes
- La présentation des comptes sociaux et l'affectation du résultat pour l'exercice écoulé
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société
- La description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée
- Les activités en matière de Recherche et Développement

- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport
- L'information sur l'actionnariat de la Société
- Les décisions à prendre relatives aux mandats exercés au sein de la Société
- La proposition d'approbation des comptes sociaux

Le rapport du Conseil de surveillance sur le Gouvernement d'entreprise, annexé à la partie 2, intègre la partie du présent rapport présentant :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux, les restrictions qui leur sont imposées en matière de levée des options ou de vente des titres (article L. 225-185 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce)
- Les conventions visées aux articles L.225-37-4 2° et L.225-86 du Code de commerce
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
- Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes sociaux de la société Emova Group au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 sont annexés à la **partie 4**.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2022 est annexé à la **partie 4**.

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 FILIALES DU GROUPE

Le Tableau ci-après comprend les Filiales du Groupe intégrées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2022.

	sept-22			sept-21		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANTHEIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	Cédée sur l'exercice			ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CENTRALE DES FLEURS	Cédée sur l'exercice			Cédée sur l'exercice		
CARTOMANIA	Fusionnée			Fusionnée		
ANRH	Fusionnée			Fusionnée		
ANRP	Fusionnée			Fusionnée		
IFLORE	IG	100%	100%	Cédée sur l'exercice		
LV FLORE	IG	100%	100%	Cédée sur l'exercice		
MF FLORE	IG	100%	100%	Cédée sur l'exercice		
BS FLORE	IG	100%	100%	Cédée sur l'exercice		
ROMA FLORE	IG	100%	100%	Cédée sur l'exercice		
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale
ME : mise en équivalence

1.2 PARTICIPATIONS MINORITAIRES DU GROUPE

Le Tableau ci-après comprend les Participations détenues par le Groupe non consolidées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2022.

	sept-22		sept-21	
	% de contrôle	% de parts	% de contrôle	% de parts
ISA BOULOGNE	35%	35%	35%	35%
VERONICA'S FLOWER	25%	25%	25%	25%
BRIN DE MELISSE	20%	20%	20%	20%

1.3 EVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En date du 28 janvier 2022, Emova Group a acquis l'intégralité des titres des sociétés BS Flore, LV Flore, I

Flore, MF Flore et Roma Flore, lesquelles sont intégrées au périmètre de consolidation.

2. METHODES D'EVALUATION

Les états financiers consolidés d'Emova Group au 30 septembre 2022 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Emova Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Emova Group détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable d'Emova Group.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupes ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Enfin, il est précisé que les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

3. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au 30 septembre 2022, Emova Group compte 334 magasins, dont 56 magasins succursales et 278 magasins franchisés.

Nombre de magasins par Enseigne	30/09/2022	30/09/2021
Monceau Fleurs	214	202
Happy	22	24
Cœur de Fleurs	53	59
Au Nom de la Rose	45	61
Total nombre de magasins	334	346
<i>dont succursales</i>	56	49
<i>dont franchises</i>	278	297
<i>dont franchises France</i>	230	240
<i>dont franchises Internationales</i>	48	57

Les faits marquants de l'exercice portant sur le Développement Franchises et Succursales sont indiqués au point 8 du présent rapport « **Faits marquants de l'exercice** ».

Le tableau des succursales est annexé au présent rapport.

4. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Chiffre d'affaires	32 272	29 748
Autres produits de l'activité		
Achats consommés	-8 673	-8 586
Charges de personnel	-10 661	-9 842
Charges externes	-4 801	-6 164
Impôts et taxes	-419	-390
EBITDA Ajusté	7 719	4 767
Autres produits et charges d'exploitation	-311	-180
Dotations aux amortissements	-3 303	-2 561
Résultat opérationnel courant	4 105	2 026
Autres produits et charges opérationnels	-1 987	-1 467
Résultat opérationnel	2 118	558
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-906	-396
Coût de l'endettement financier net	-906	-396
Autres produits et charges financiers	238	207
Charge d'impôt	-152	-47
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	16
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 298	339
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-501	-168
Résultat net	798	171
Dont :		
Part du groupe	798	122
Part hors groupe	-1	49
Résultat net par action (en euros)	0,09	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	0,09	0,01

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 septembre 2022 atteint 32 272 K€ contre 29 748 K€ au titre de l'exercice précédent soit une hausse de 8 %, qui s'explique notamment par l'impact positif de l'intégration en succursales de 8 nouveaux magasins précédemment sous franchise, celui-ci étant atténué par le contexte géopolitique instable, les élections présidentielles et législatives, la forte inflation et les tensions sur le pouvoir d'achat incitant à des arbitrages de consommation.

L'EBITDA s'établit à 7 719 K€ contre 4 767 K€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 62 %. La hausse de l'EBITDA est en lien avec la hausse de revenus générée par l'activité et la maîtrise des charges d'exploitation.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 4 105 K€ contre 2 026 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'établit à 2 118 K€ contre 558 K€ au titre de l'exercice précédent.

Des régularisations comptables de charges liées aux exercices antérieurs ainsi que des provisions pour risques et charges ont affecté le résultat à hauteur de 1 987 K€.

Le résultat net Part du Groupe ressort à 798 K€, en hausse par rapport au résultat net de 122 K€ enregistré à la clôture de l'exercice précédent. Ceci résulte de la hausse du résultat opérationnel.

Au 30 septembre 2022, le résultat net par action est de 0,09 € contre 0,01 € par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 1**).

5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

5.1. INVESTISSEMENTS

Le 28 janvier 2022, Emova Group a acquis l'intégralité des titres portant sur 5 sociétés (*BS Flore, I Flore, LV Flore, MF Flore et Roma Flore*) exploitant précédemment en franchise 8 magasins dont la moitié à la marque Monceau Fleurs, situés dans des emplacements stratégiques dans Paris et en région parisienne.

Le développement de la centrale d'approvisionnement (achat, référencement et logistique) et des sites e-commerce constituent également un des principaux postes d'investissements du Groupe.

5.2. FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNEL

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité est de 2 036 K€ contre 5 270 K€ par rapport à l'exercice précédent. La trésorerie nette du Groupe au 30 septembre 2022 s'élève à 1 084 K€.

5.3. STRUCTURE FINANCIERE

Les capitaux propres représentent 35 521 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2022 contre 34 600 K€ pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 83 521 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2022 contre 75 905 K€ pour l'exercice précédent.

5.4. SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à (1 960) K€ pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2022.

L'endettement financier net s'établit à 18 782 K€ au 30 septembre 2022 (23 420 K€ après impact IFRS16) contre 12 612 K€ à la fin de l'exercice précédent.

RATIO D'ENDETTEMENT

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Groupe a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat de 7 430 K€ (dont 1 000 K€ par l'intermédiaire de l'acquisition au cours de l'exercice écoulé des titres des sociétés BS Flore, I Flore, LV Flore, MF Flore et Roma Flore). Le Groupe a opté pour un amortissement sur 5 ans avec une franchise d'un an. Le remboursement sur l'exercice est de 523 K€.

Aux termes d'un contrat de prêt conclu le 28 décembre 2021 et modifié par lettre avenant n°1 en date du 28 janvier 2022, Emova Group a souscrit un prêt pour un montant total de 12.5 M€ ayant pour objet le financement de l'acquisition de 5 nouvelles sociétés susvisées et concomitamment le remboursement des dettes du Groupe (hors PGE).

Au titre de ce prêt, le Groupe est tenu de respecter les ratios ci-après :

- engagement de maintenir le rapport dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé inférieur à 3,6 au 30 septembre 2022
- engagement de maintenir le rapport Cash-Flow consolidé / Service de la Dette Financière consolidée supérieur à 1.

Tous les covenants sont respectés au 30 septembre 2022.

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

(En K€)	30/09/2022	30/09/2021	Variation en K€
Valeur mobilière de placement	-	-	
Disponibilité	1 085	220	865
Concours bancaires courants	1	30	-29
Trésorerie nette	1 084	190	894
Endettement, part long terme	17 233	9 282	7951
Emprunt auprès des établissements de crédit, part court terme	2 173	3 520	-1347
Emprunts obligataires à moins d'un an	-	-	
Autres dettes financières à court terme	-	-	
Endettement financier brut	19 406	12 802	
Endettement financier net	18 322	12 612	
Dettes locatives IFRS16	4 639	3 850	
Endettement financier net après impact IFRS16	22 961	16 462	

AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le montant total des autres passifs non courants s'élève à 6 098 K€ au 30 septembre 2022, contre 5 216 K€ au 30 septembre 2021.

DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 5 650 K€ au 30 septembre 2022, contre 5 992 K€ au 30 septembre 2021.

AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à 10 348 K€ au 30 septembre 2022 contre 10 737 K€ au 30 septembre 2021.

6. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

6.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ – À LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Le secteur des végétaux est un marché très stable et résilient. Les mesures gouvernementales lors de la pandémie ont déclaré les fleuristes comme commerces dits de première nécessité. De plus, la crise sanitaire a accentué les ventes en lignes et a accéléré la transformation digitale. Les risques liés au marché sont donc faibles sauf événements majeurs (grèves, manifestations etc...) susceptibles de perturber l'activité des magasins ou de limiter la libre circulation des clients.

RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES PRIX DES FLEURS ET PLANTES ET RISQUES LIÉS AU SOURCING ET À LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

Les prix des fleurs et plantes sont négociés sur différents marchés au niveau mondial et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Comme sur tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande.

Dans le marché des fleurs et plantes, la fluctuation de la demande est anticipable car elle est liée à des fêtes nationales connues dans le monde entier.

Il est rappelé que les magasins s'approvisionnent soit auprès de fournisseurs référencés, soit directement auprès de la centrale d'achat Emova Market Place.

Ces fluctuations des prix d'achats sont donc mieux maîtrisées au travers de ce système de référencement et des achats effectués directement par Emova Market Place.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas de dépendance significative particulière à l'égard de contrats d'approvisionnement auprès des fournisseurs référencés.

Des procédures internes sont en vigueur dans le Groupe ; leur bonne application est contrôlée par le Directeur Achat et logistique. À cet égard, le Groupe travaille sur le renforcement d'un pilotage de ses fournisseurs et d'optimisation de son approvisionnement et de sa logistique.

Depuis la mise en place de sa centrale d'achat Emova Market Place, Emova Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous

enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l'égard de grossistes.

DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Les facturations de redevances aux franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

Le Groupe utilise également les services d'une société de recouvrement pour coordonner les actions en vue de suivre les retards de paiement, et le cas échéant, procéder au recouvrement d'impayés éventuels.

6.2. RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES RESEAUX DE FRANCHISES

Emova Group développe un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2022, le Groupe comptait 278 points de vente en Franchise.

Le développement d'un réseau de franchisés autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. La qualité et l'homogénéité du respect des concepts est primordiale pour garantir l'image des marques.

Emova Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés. Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis à une procédure de sélection et de validation.

En parallèle, Emova Group a renforcé et accéléré sa stratégie de développement en parc équilibré entre magasins franchisés et succursales au cours de l'exercice écoulé.

6.3. RISQUES LIÉS AUX MARQUES ET ENSEIGNES

Le Groupe détient les droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exercice de ses activités et notamment :

- Des marques commerciales : Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœur de fleurs et Happy, lesquelles ont fait l'objet d'enregistrements sous forme de marques verbales, figuratives et semi-figuratives sur les territoires sur lesquels le Groupe opère.
- Des noms de domaines : le Groupe a réservé auprès d'organismes spécialisés, les noms de domaine Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœurs de fleurs et Happy et assimilés et procède de manière périodique à leur renouvellement.

6.4. RISQUES DE CHANGE

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

6.5. RISQUES SUR LES ACTIONS

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

6.6. RISQUES DE TAUX

L'endettement consolidé du Groupe (hors dettes locatives et hors comptes courants) au 30 septembre 2022 s'élève à 19 865 K€ dont 6 905 K€ de prêt garanti par l'Etat.

Tous les covenants sont respectés au 30 septembre 2022.

6.7. RISQUES DE LIQUIDITE

Emova Group a réalisé un bénéfice de 798 K€ sur la période close le 30 septembre 2022 (contre un bénéfice de 122 K€ en 2021) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 34 933 K€. Au 30 septembre 2022, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 1 084 K€, contre 190 K€ à fin septembre 2021.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1^{er} octobre 2022 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des concours bancaires d'Emova Holding existants.

6.8. RISQUES SOCIAUX

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par la Direction des Ressources Humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et leurs représentants lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

6.9. RISQUE JURIDIQUE

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique en coordination avec le Comité Exécutif du Groupe.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et des conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

Le Groupe a provisionné tout litige ou contentieux dont il estime qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur des estimations réalisées avec ses conseils extérieurs.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'une des sociétés du Groupe.

6.10. INFORMATIONS ET TRANSACTIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

• Contrat d'animation et de prestations de services

Depuis le 6 août 2013, Emova Group (*en qualité de « Bénéficiaire »*) était liée à Emova Holding (*en qualité de « Prestataire »*) par le biais d'un contrat d'animation et de prestation de services ayant pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales. Les prestations rendues à Emova Group par Emova Holding étaient facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%.

La durée du contrat d'animation et de prestations de services était prévue pour une durée d'un an et renouvelable pour de nouvelles périodes d'une année.

Etant donné qu'au cours de l'exercice précédent, Emova Holding n'a procédé à aucune refacturation, le contrat d'animation et de prestations de services n'a pas été renouvelé entre Emova Group et Emova Holding à compter du 1^{er} octobre 2021 (terme extinctif).

En conséquence, au 30 septembre 2022 aucun contrat d'animation de prestations de services ne lie les parties.

• Créances et dettes commerciales

Au 30 septembre 2022, le Groupe avait une dette fournisseurs vis-à-vis d'Emova Holding de 3 802 K€ TTC (sans variation par rapport à l'exercice précédent).

A cette même date, Emova Holding disposait d'un compte courant débiteur chez Emova Group de 45 K€ contre un compte courant débiteur de 148 K€ au 30 septembre 2021.

6.11. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Engagements donnés :

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les Prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12 500 000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et Roma Flore détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place, d'Emova Production, d'Happy Inc., de Hauraunize, de La Générale des Végétaux, de Monceau Fleurs Expansion France ;

Etant précisé que dans le cadre de ce refinancement, la Société a obtenu des établissements bancaires mainlevée pleine et entière des engagements donnés visés précédemment au rapport annuel de l'exercice clos au 30 septembre 2021, lesquels ne sont pas repris aux présentes.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2022, Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Emova Group.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et trente huit centimes (1 086 295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

6.12. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Il est précisé, en application de l'article L.232-1 du Code de commerce, que dans le cadre de la digitalisation de ses activités ainsi que de l'accompagnement et de l'évolution de ses réseaux, Emova Group a engagé des frais de recherche et de développement.

6.13. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, Emova Group n'est pas soumise à la déclaration de performance extra-financière.

7. CONSEQUENCES DU COVID-19 ET DE LA GUERRE EN UKRAINE SUR L'ACTIVITE

Depuis le 19 mars 2021, les fleuristes sont inscrits sur la liste des commerces essentiels. Malgré une reprise de l'épidémie au cours du 1^{er} semestre de l'exercice clos au 30 septembre 2022, les magasins des réseaux ont poursuivi leurs activités dans le respect des règles sanitaires pour assurer la protection de leurs collaborateurs et de leurs clients.

CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Au cours de l'exercice écoulé, Emova Group a structuré sa démarche de durabilité en formalisant sa Charte de responsabilité environnementale et sociale (RSE) dont les informations principales figurent au point 8 – Faits marquants de l'exercice du présent rapport.

CONSEQUENCES SOCIALES

L'effectif salarial du Groupe au 30 septembre 2022 est de 281 salariés, contre 248 salariés au 30 septembre 2021.

Le Groupe n'est par ailleurs pas soumis à une réglementation particulière en matière d'environnement, de sécurité et de protection des salariés.

8. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

8.1. ACTIVITES DU GROUPE

DEVELOPPEMENT DU PARC MAGASINS SUR L'EXERCICE

Au 30 septembre 2022, Emova Group comptait **334** points de vente : **278** franchisés et **56** succursales.

Emova Group a renforcé sa stratégie d'équilibrage du développement du parc entre succursales et franchise par :

- la reprise en date du 28 janvier 2022 de 8 magasins en succursales exploités précédemment sous franchise, situés sur des emplacements stratégiques à Paris et en région parisienne (Levallois-Perret, Asnières, Bois-Colombes et Courbevoie) ;
- l'ouverture en date du 30 septembre 2022 d'un nouveau magasin Monceau Fleurs situé au Passage d'Aquitaine à Boulogne Billancourt (92100).

Dans ce contexte, le Groupe ne mesure pas d'impact suffisamment significatif lié au Covid-19 pour le valoriser dans le rapport annuel. D'autre part, la Guerre en Ukraine n'a pas affecté l'activité du Groupe (hormis la fermeture de 9 magasins en Russie sans impact sur le Chiffre d'Affaires).

- Dans un souci d'optimisation, Emova Group a procédé à la fermeture de 2 succursales – Au Nom de la Rose à Neuilly et Monceau Fleurs à Lisieux.

Emova Group a poursuivi son développement en franchise par :

- l'ouverture en France de 6 magasins situés à Caen, Le Mans, Conflans Saint Honorine, Annecy et Cergy ;
- et l'ouverture à Taiwan de 2 nouveaux magasins.

Parallèlement, Emova Group poursuit la rationalisation du parc magasins avec :

- le passage sous l'enseigne Monceau Fleurs de 5 magasins exploités précédemment sous la marque Rapid'Flore ;
- la fermeture de 10 magasins en franchise liée au cycle naturel de l'évolution du parc ainsi que les 9 magasins « Au Nom de la Rose » en Russie en raison du contexte géopolitique ;
- et la réalisation de 15 successions / reprises de magasins.

Ces évènements contribuent à l'amélioration du mix-magasins en termes d'enseigne, de taille de boutiques et d'emplacement géographique.

STRUCTURATION DE SA DEMARCHE DE DURABILITE EN FORMALISANT SA CHARTE RSE

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a renforcé ses exigences environnementales et sociales depuis la production jusqu'à la commercialisation des végétaux en passant par la logistique, l'accueil et les conseils en magasin. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale et environnementale, Emova Group a créé sa Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, partagée avec ses collaborateurs, ses franchisés et ses fournisseurs. Ce texte fondateur permet une structuration concrète des engagements, des missions et du plan d'actions d'Emova Group pour les années à venir avec des objectifs de développement durable précis à remplir d'ici 2025. La politique RSE est structurée en 4 engagements fondamentaux et 16 leviers d'actions figurant au point 1.3. du rapport annuel du Groupe.

Les actions menées par Emova Group au cours de l'exercice sont consultables sur le site internet : Dossier_-charteRSE2022_EmovaGroup.pdf (Emova-group.com)

L'ECOLE FLORALE – TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE

Créée depuis 2 années, l'École Florale forme aux diplômés de CAP Fleuriste, BP Fleuriste et de CQP Assistant Fleuriste. La formation en alternance permet aux apprentis d'acquérir des compétences techniques, théoriques et artistiques nécessaires pour pratiquer un métier de savoir-faire et de vente de proximité : fleuriste. Au cours de l'exercice écoulé, elle a reçu la certification Qualiopi. En 2022, 97 % des étudiants de l'École Florale ont obtenu leur CAP Fleuriste. Grâce à l'étendue du réseau d'Emova Group, les apprentis ont accès à l'ensemble du parc magasins en Ile de France et en province. A l'issue de la formation 80% des apprentis trouvent un poste en moins de trois mois.

8.2. REFINANCEMENT DE LA DETTE BANCAIRE

Au cours du 1^{er} semestre 2022, un nouveau financement de 12.5 M€ a été mis en place afin d'effectuer l'acquisition des sociétés visée au point précédent et de refinancer concomitamment la totalité de la dette du Groupe (hors PGE). La nouvelle structure de dette qui bénéficie d'une maturité rallongée, conforte la solidité financière du groupe, et est en meilleure adéquation avec le plan de croissance du management. Ce financement est détaillé au 5.4 ci-dessus.

8.3. EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

L'actionnaire de référence de la Société est la société Emova Holding contrôlée par la société Perceva, qui détenait **48 %** du capital de la Société au 30 septembre 2022.

Nous nous reportons **au point 3 du rapport de gestion sur les comptes sociaux** concernant le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote.

PLAN D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DU 18.12.2020

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite du 18 décembre 2020, lors de sa réunion du 31 décembre 2021, le Directoire a :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'attribution définitive de 694.381 actions gratuites de la Société, d'une valeur nominale de 3 euros au profit de M. Franck Poncet ;
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 2.083.143 euros sur les réserves et primes disponibles de la Société.
- Constaté la création et l'émission de 694.381 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, étant précisé que conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'autorisation conférée par l'Assemblée en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emporte renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 25.03.2022

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 25 mars 2022 (l'« Assemblée Générale ») a, dans sa douzième résolution, autorisé le Directoire à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2, dans la limite de 902 767 actions ordinaires de trois (3) euros de valeur nominale chacune et ne représentant pas plus de 10 % du capital

social à la date des présentes (en prenant en compte les seules actions attribuées gratuitement en cours de période d'acquisition et de période de conservation en application de l'article L. 225-197-2 alinéa 2 du Code de commerce). Cette autorisation avait été préalablement autorisée par le conseil de surveillance de la Société (le « Conseil de Surveillance ») réuni le 25 janvier 2022.

Le Directoire a usé de cette faculté, conformément aux autorisations et délégations conférées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, et a attribué 208 386 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune (en prenant en compte les 694 381 actions attribuées gratuitement à Monsieur Franck Poncet).

Le Directoire a arrêté le plan d'attribution gratuite d'actions (le « Plan »), dont les principaux termes peuvent être résumés comme suit :

- période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution du Directoire, pour les bénéficiaires des 208 386 actions gratuites attribuées, sous réserve du respect par les bénéficiaires des conditions d'acquisition prévues au Plan ;
- période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 25 mars 2023 (inclus) pour les 208 386 actions gratuites attribuées;

En outre, en application des dispositions du 4ème alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le(s) bénéficiaire(s) ayant la qualité de membre du Directoire de la Société seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

8.4. FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE

Il convient de se reporter au point 1.1 du présent rapport ainsi qu'au point 1.3 du rapport de gestion d'Emova Group.

8.5. MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30/09/2022

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au cours de l'exercice écoulé, Monsieur Franck Poncet a été nommé Président des sociétés BS Flore, I Flore, LV Flore, MF Flore et Roma Flore.

Ainsi au 30 septembre 2022, Monsieur Franck PONCET exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Sociétés	Forme	Mandats
ANR	SASU	Président
ANR Expansion	SARLU	Gérant
Antheia	SASU	Président
Bloom's	SASU	Président
BS Flore	SASU	Président
Emova Holding	SAS	Président
Emova Market Place	SARLU	Gérant
Emova Market Place BV	Droit Hollandais	Président (en cours)
Emova Production	SARLU	Gérant
Floria Création	SASU	Président
Happy Expansion	SARLU	Gérant
Happy Inc	SARLU	Gérant
Hauraunize	SARLU	Gérant
I Flore	SASU	Président
La Générale des Végétaux	SARLU	Gérant
LV Flore	SASU	Président
Magie Florale	SARLU	Gérant
MF Flore	SASU	Président
Monceau Fleurs	SARLU	Gérant
Monceau Fleurs Expansion	SARLU	Gérant
Monceau Fleurs Expansion France	SAS	Président
Rapid Flore Expansion	SARLU	Gérant
Roma Flore	SASU	Président

• Renforcement du Comité exécutif

Afin d'accompagner la transformation et d'accélérer le développement d'Emova Group, Saloua Maslaga a été nommée au poste de Directrice Commerciale et Opérations (précédemment Directrice des Opérations et SI) à partir du 1^{er} novembre 2021.

Enfin, en cohérence avec la stratégie de développement équilibré du parc de magasins en franchises et succursales, Olivier Ginoux a été nommé au poste de Directeur Développement, Immobilier et Technique à partir du 1^{er} novembre 2021.

En conséquence, le Comité Exécutif est composé de :

Membres	Nomination	Fonction
Sandy BOURDIN	01/03/2020	Directrice Administrative et Financière
Nicolas DUBOIS	15/11/2019	Directeur Marketing et Commerce
Yves Marie GILLE	01/10/2018	Directeur Offre, Achats et Logistique
Olivier GINOUX	01/11/2021	Directeur Développement, Immobilier et Technique
Saloua MASLAGA	01/11/2021	Directrice Commerciale et Opérations
Céline RIVALS	14/06/2021	Directrice Ressources Humaines et RSE

8.6. COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2022 sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2021.

9. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

- PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 06.01.2023

Conformément aux autorisations et délégations qui lui ont été accordées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, le Directoire a procédé le 6 janvier 2023 à une seconde attribution gratuite portant sur un nombre maximum de 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune dont les termes peuvent être définis comme suit :

- nombre d'actions nouvelles maximal pouvant être attribuées : 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale.
- période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution par le Directoire ;
- période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 6 janvier 2025 (inclus) ;

En application des dispositions du 4ème alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le(s) bénéficiaire(s) ayant la qualité de membre du Directoire de la Société seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

- NOUVEAU PARTENARIAT

Dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la RATP au cours de l'exercice écoulé, le Groupe ouvrira de nouveaux points de vente sous l'enseigne Monceau Fleurs au sein des métros et gares dans Paris intramuros. Les premières ouvertures sont programmées sur la fin du premier trimestre de l'année 2023.

10. PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte économique incertain, Emova Group reste prudent sur sa dynamique commerciale mais confirme ses objectifs stratégiques :

- Maintien de sa rentabilité ;
- Développement du parc en franchise et en succursale ;

- Renforcement de la qualité de service délivrée au réseau et poursuite du développement d'Emova Market Place par l'optimisation de son modèle logistique ;
- Mise en œuvre de sa charte RSE ;
- Transmission du savoir-faire avec l'Ecole Florale by Emova Group.

11. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux articles L. 225-100 et L.233-16 du Code de commerce, le Directoire vous demande et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R.225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

Le Directoire
Franck PONCET, Président

Annexe 1 – Tableau des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	27 083 028	24 999 885	24 997 866	18 831 053	16 829 226
b) Nombre d'actions émises	9 027 676	8 333 295	8 332 622	5 610 351	112 194 840
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	32 272 055	29 748 322	23 296 726	25 820 864	22 190 721
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	-365 807
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	801 985	171 294	-65 553	50 748	1 211 177
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,09	0,02	-0,01	0,01	0,01
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen sur l'exercice	281	248	192	189	162
b) Montant de la masse salariale	8 048 858	7 486 289	5 330 995	5 564 826	4 169 158
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 611 917	2 355 311	1 838 074	1 963 931	1 962 959

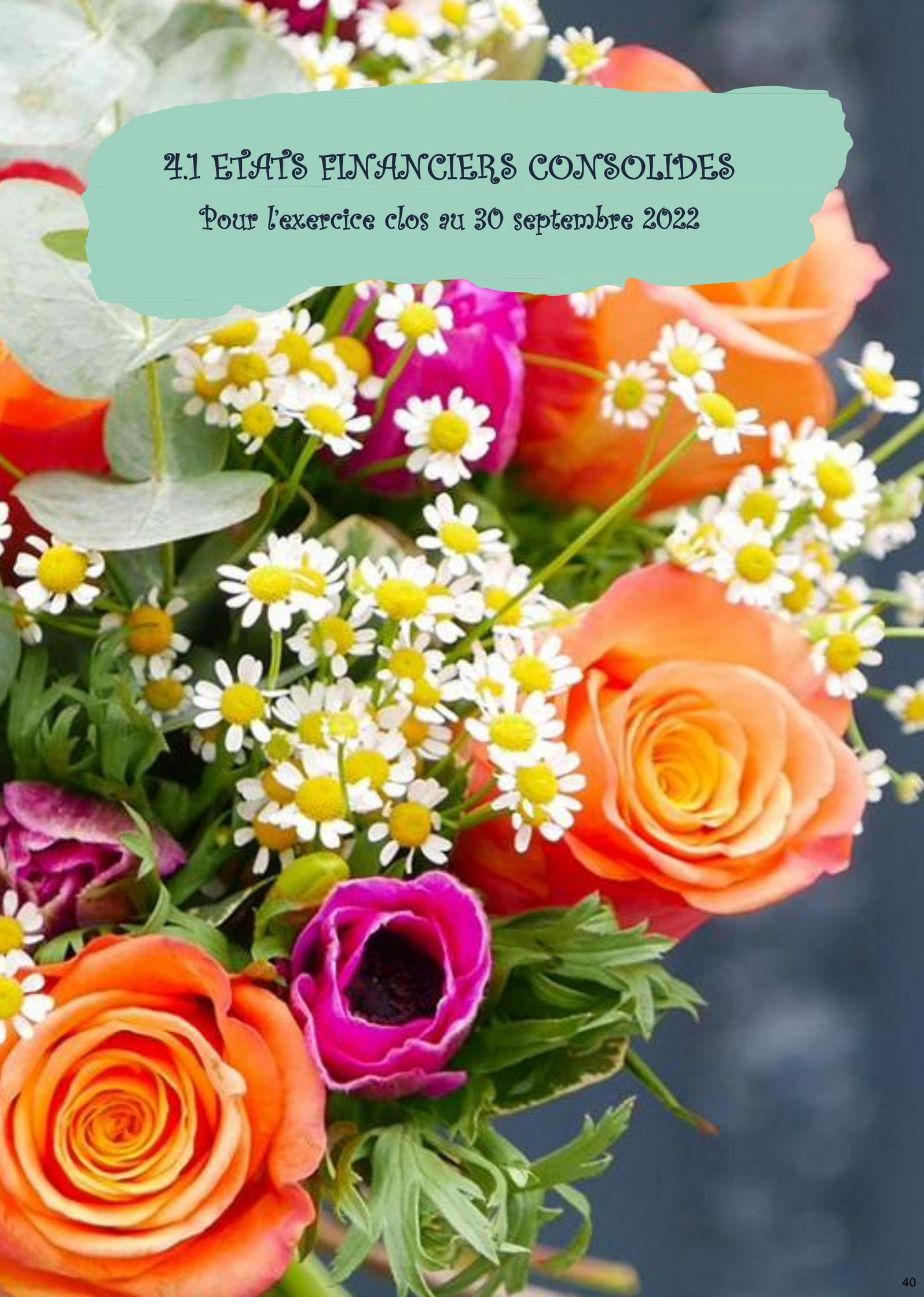
Annexe 2 – Liste des succursales

Société d'exploitation	Enseigne	Adresse d'exploitation
ANR	Au Nom de la Rose	140 boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt
ANR	Au Nom de la Rose	94 bd Malesherbes / 24 bd de Courcelles 75017 Paris
ANR	Au Nom de la Rose	31 rue Lepic 75018 Paris
ANR	Au Nom de la Rose	7 av. Mozart / 38 rue du Bois Levant 75016 Paris
ANR	Au Nom de la Rose	87 rue Saint Antoine 75004 Paris
ANR	Au Nom de la Rose	285 rue Vaugirard 75015 Paris
ANR	Au Nom de la Rose	21 rue de la Paroisse 78000 Versailles
ANR	Au Nom de la Rose	112 av. Victor Hugo 75015 Paris
ANR	Au Nom de la Rose	15 rue Voltaire 92250 La Garenne Colombes
ANR Expansion	Au Nom de la Rose	46 rue du Bac 75007 Paris
ANR Expansion	Au Nom de la Rose	116 bis rue Jean Jaurès 92800 Puteaux
Antheia	Monceau Fleurs	8 rue de Malleville 95880 Enghien les Bains
Antheia	Monceau Fleurs	10 rue Paul Langevin 78370 Plaisir
Antheia	Monceau Fleurs	20 avenue du Cep 78300 Poissy
Antheia	Cœur de Fleurs	40 bis rue du Général de Gaulle 78300 Poissy
Antheia	Monceau Fleurs	6 avenue Edouard Belin 92500 Rueil-Malmaison
Antheia	Monceau Fleurs	5 rue Gabriel Péri 92700 Colombes
Antheia	Monceau Fleurs	2 rue du Regard 91140 Villebon-sur-Yvette
Antheia	Monceau Fleurs	25 avenue Carnot 91300 Massy
Antheia	Monceau Fleurs	78 avenue Général Leclerc 78220 Viroflay
Antheia	Monceau Fleurs	79 boulevard de la République 92430 Marnes-la-Coquette
Antheia	Monceau Fleurs	141 boulevard du Maréchal Juin 78200 Mantes-la-Jolie
Antheia	Monceau Fleurs	17 place Saint Maclou 78200 Mantes-la-Jolie
Antheia	Monceau Fleurs	104 rue Monge 75005 Paris
Antheia	Monceau Fleurs	60 avenue Paul Doumer 75116 Paris
Antheia	Monceau Fleurs	4 avenue Louvois 92190 Meudon
Antheia	Monceau Fleurs	111 rue Jean Jaurès 92800 Puteaux
Antheia	Monceau Fleurs	8 rue de Verdun 92150 Suresnes
Happy Expansion	Monceau Fleurs	20 place de Beaune 71100 Chalon sur Saone
Happy Expansion	Monceau Fleurs	30 rue Mussette 21000 Dijon
Happy Expansion	Monceau Fleurs	56 route de Bayonne 64140 Billère
Magie Florale	Monceau Fleurs	110 av. Denfert Rochereau 75014 Paris
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	82 bis bd Tourasse 64000 Pau
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	177 route de Brest 29000 Quimper
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	36 route de Bénodet 29000 Quimper
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	26 rue de Clermont 60200 Compiègne
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	6 place des Arts 95240 Cormeilles
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	20 rue Borville Dupuis 27000 Evreux
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	8 rond point du Souvenir Français 92250 La Garenne Colombes
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	171 av. Jean Mermoz 64140 Lons
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	150 av. Alfred Nobel 64000 Pau
Monceau Fleurs Expansion	Monceau Fleurs	901 avenue du Général Leclerc - Passage d'Aquitaine à Boulogne Billancourt
Monceau Fleurs SARL	Monceau Fleurs	92 bd Malesherbes 75008 Paris
Rapid'flore Expansion	Cœur de Fleurs	53 avenue Gambetta 27000 Evreux
Rapid'flore Expansion	Cœur de Fleurs	85 avenue Aristide Briand 27930 Gravigny
Rapid'flore Expansion	Cœur de Fleurs	54 boulevard Saint Anne Lisieux
Rapid'flore Expansion	Cœur de Fleurs	23 rue Matrey 27400 Louviers
Rapid'flore Expansion	Cœur de Fleurs	1 place du Champs de Ville 27400 Louviers
Roma Flore	Happy	6 place de l'hôtel de ville, 92600 Asnières sur Seine
LV Flore	Happy	48 rue Voltaire, 92300 Levallois-Perret
LV Flore	Happy	Métro Louise Michel, 92300 Levallois-Perret
BS Flore	Happy	49 rue d'Alsace, 92300 Levallois-Perret
MF Flore	Monceau Fleurs	40 bis rue de Bezons, 92400 Courbevoie
Roma Flore	Monceau Fleurs	73 avenue de la Marne, 92600 Asnières sur Seine
Roma Flore	Monceau Fleurs	ZAC Les Bruyères, 92270 Bois Colombes
I Flore	Monceau Fleurs	34 boulevard des invalides, 75007 Paris

A smiling woman with purple flower face paint is holding a large bouquet of flowers in a white vase. The bouquet includes yellow chrysanthemums, pink roses, and purple flowers. The text is overlaid on a green, torn-edge banner.

4. ETATS FINANCIERS

Pour l'exercice au 30 septembre 2022



4.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022

INDEX

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	42	a) Charge d'impôt sur les résultats	62
BILAN CONSOLIDE.....	44	b) Détails des Impôts différés	63
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	46	Note 11 – Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession...	63
Note 1 – Informations générales.....	48	Note 12 – Résultat par action.....	64
Note 2 – Principes comptables.....	50	Note 13 – Ecarts d'acquisition.....	65
A. Déclaration de conformité	50	Note 14 – Immobilisations incorporelles.....	67
B. Bases de préparation	51	Note 15 – Immobilisations corporelles.....	67
C. Principes généraux de consolidation	51	Note 16 – Titres mis en équivalence.....	68
D. Règles et méthodes d'estimation	51	Note 17 – Autres actifs financiers.....	68
a) Utilisation d'estimations	51	Note 18 – Autres actifs non courants.....	69
b) Transactions en devises et instruments financiers	52	Note 19 – Créances clients.....	69
c) Regroupements d'entreprises	52	Note 20 – Autres actifs courants.....	70
d) Résultat net des activités abandonnées	52	Note 21 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	70
e) Résultat par action	52	Note 22 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente.....	70
f) Ecart d'acquisition	52	Note 23 – Provisions.....	71
g) Immobilisations incorporelles	53	Note 24 – Dettes financières.....	71
h) Immobilisations corporelles	53	Note 25 – Autres passifs non courants.....	72
i) Autres actifs financiers	53	Note 26 – Fournisseurs et Autres passifs courants.....	72
j) Stocks	54	Note 27 – Instruments Financiers.....	72
k) Créances clients	54	Instruments Financiers inscrits au bilan	
l) Trésorerie et équivalents de trésorerie	54	Effet en résultat des instruments financiers	
m) Auto-détention	54	Note 28 – Effectifs.....	74
n) Provisions	54	Note 29 – Informations complémentaires.....	74
o) Impôts différés	55	a) Rémunération des mandataires sociaux	74
p) Actifs et passifs détenus en vue de la vente	55	b) Honoraires des commissaires aux comptes	74
q) Chiffre d'affaires	55	c) Politique de gestion des risques financiers	74
r) Contrats de locations	56	Risques liés à l'activité du Groupe	74
s) Autres produits et charges opérationnels	56	Risques liés à l'évolution du marché – A la crise sanitaire	
Note 3 – Périmètre de consolidation.....	57	Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques liés au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs	
Note 4 - Conséquences du covid-19 et de la guerre en Ukraine sur l'activité	58	Délais de paiement clients	
Note 5 – Faits marquants de la période et événements postérieurs à la clôture.....	58	Risques liés au développement des réseaux de franchisés	75
Faits marquants de la période		Risques liés aux marques et enseignes	75
Événements postérieurs à la clôture		Risques de change	75
Note 6 – Secteurs opérationnels.....	60	Risques sur les actions	75
Note 7 – Chiffre d'affaires.....	61	Risques de taux	76
Note 8 – Résultat opérationnel et résultat opérationnel courant.....	62	Risques de liquidité	76
Note 9 – Cout de l'endettement financier.....	62	Risques sociaux	76
Note 10 – Impôts.....	62	Risques juridiques	76
		d) Engagements hors-bilan	76

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Chiffre d'affaires	7	32 272	29 748
Achats consommés		-8 673	-8 586
Charges de personnel		-10 661	-9 842
Charges externes		-4 801	-6 164
Impôts et taxes		-419	-390
Dotations aux provisions		-187	-263
Dotations aux amortissements		-3 303	-2 561
Autres produits et charges d'exploitation		-124	83
Résultat opérationnel courant		4 105	2 026
Autres produits et charges opérationnels	8	-1 987	-1 467
Résultat opérationnel		2 118	558
Coût de l'endettement financier brut	9	-906	-396
Coût de l'endettement financier net		-906	-396
Autres produits et charges financiers		238	207
Charge d'impôt	10	-152	-47
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	0	16
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 298	339
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	11	-501	-168
Résultat net		798	171
Dont :			
Part du groupe		798	122
Part hors groupe		-1	49
Résultat net par action (en euros)	12	0,09	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	12	0,09	0,01

TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net consolidé de l'exercice		798	171
Ecarts actuariels sur indemnité de départ à la retraite			
Eléments non recyclables en résultat			
Variation des écarts de conversion			
Eléments recyclables en résultat		0	0
Résultat global consolidé		798	171
Dont :			
Part du groupe		798	122
Part hors groupe		-1	49

2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Ecart d'acquisition	13	30 643	25 297
Immobilisations incorporelles	14	26 851	26 827
Immobilisations corporelles	15	1 349	1 402
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations	14	4 602	3 846
Participations entreprises associées	16	85	85
Autres actifs financiers	17	628	939
Autres actifs non-courants	18	2 256	1 795
Actifs d'impôts non courants		1 414	346
Total actif non courants		67 827	60 535
Stocks et en-cours		744	702
Clients et comptes rattachés	19	2 018	2 854
Autres actifs courants	20	11 733	11 478
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21	1 085	220
Total actif courants		15 579	15 255
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	22	115	115
Total ACTIF		83 521	75 905

PASSIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Capital		27 083	25 000
Primes liées au capital		14 449	16 532
Réserves		-7 347	-7 643
Titres en autocontrôle		-50	
Résultat de l'exercice		798	122
Capitaux propres - part du groupe		34 933	34 011
Intérêts minoritaires		588	589
Total capitaux propres		35 521	34 600
Provisions pour retraites et autres avantages		238	358
Provisions non courantes	23		12
Passif d'impôts non-courant		367	1 600
Emprunts et dettes financières non courants	24	17 693	9 282
Dettes locatives à long terme	24	2 697	2 348
Autres passif non courants	25	6 098	5 216
Total passif non courants		27 092	18 816
Fournisseurs et comptes rattachés	26	5 650	5 992
Emprunts à court terme	21	1	30
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	24	2 173	3 520
Dettes locatives à court terme	24	1 942	1 502
Passif d'impôt courants		52	0
Provisions courantes	23	729	694
Autres passifs courants	26	10 348	10 737
Total passif courant		20 893	22 475
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	22	15	15
Total PASSIF		83 521	75 905

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net consolidé	798	171
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 280	2 574
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	152	47
-/+ Plus et moins-values de cession	-12	454
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	-16
Capacité d'autofinancement	4 218	3 230
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	-1 960	2 034
+/- impôts versé	-222	6
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	2 036	5 270
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 165	-1 596
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	57	250
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0	-845
+/- Incidence des variations de périmètre	-3 820	-1 945
+/- Variation des prêts et avances consentis	339	-8
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-4 589	-4 144
- Versées par les actionnaires de la société mère	0	2
+/- Autres flux liés aux opérations sur des instruments de capitaux propres	174	130
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	12 500	2 860
- Remboursements d'emprunts	-9 226	-3 897
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement	3 447	-905
+/- Incidence des variations des cours des devises	0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	894	221
TRESORERIE D'OUVERTURE	190	-30
TRESORERIE DE CLOTURE	1 084	190

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Libellé - k€		Capital	Primes liées au capital	Réserves	Autocontrôle	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres hors groupe
Situation nette au	30 septembre 2020	24 998	16 532	-7 677		-93	33 760	539
Affectation du résultat N-1				-93		93		
Var. de capital en numéraire et souscrip		2					2	
Résultat						122	122	49
Autres augmentations / diminutions				130			130	
Ecart de conversion - Effet de change				-3			-3	
Situation nette au	30 septembre 2021	25 000	16 532	-7 643		122	34 011	589
Affectation du résultat N-1				122		-122		
Var. de capital en numéraire et souscrip		2 083	-2 083					
Résultat						798	798	-1
Rémunération fondées sur des instruments de capitaux propres				174			174	
Titres en autocontrôle					-50		-50	
Situation nette au	30 septembre 2022	27 083	14 449	-7 347	-50	798	34 933	588

5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

Emova Group (le « Groupe ») est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

Emova Group a pour activités principales le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs/Rapid'Flore et Au Nom de la Rose et la fourniture des services associés (approvisionnement en fleurs, plantes, accessoires, animation, formation, marketing et communication), ainsi que le déploiement digital par le biais de ses sites marchands en propre et de la conclusion de partenariats digitaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2022 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 29 décembre 2022 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose sur 7 sources de revenus :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 4 enseignes (12%) dans le cadre d'un

contrat de franchise d'une durée de 7 ans en moyenne renouvelable ;

- Les redevances de publicité nationale (5%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (9%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (1%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (61%) ;
- Les ventes en ligne réalisées par l'intermédiaire des sites marchands en propres (5%) ;
- Les ventes de fleurs et plantes réalisées par la centrale d'achats EMP (4%) ;
- Les autres revenus incluant notamment les revenus de formation (4%).

Au 30 septembre 2022, le nombre de boutiques en propre est de 56 (toutes situées en France), quand les réseaux franchisés sont composés de 278 magasins en France et à l'international, soit un total de 334 magasins.

Le volume d'affaires des enseignes du Groupe correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, est présenté ci-dessous :

En M€ - Exercice clos au 30 septembre 2022	30/09/2022	30/09/2021	Variation	%
Volume d'affaire sous enseigne*	125,5	127,4	-1,9	-1,5%
dont succursales	19,4	14,5	4,9	33,8%
dont franchises	104,4	110,8	-6,4	-5,8%
dont franchises France	94,9	100,1	-5,2	-5,2%
dont franchises Internationales	9,5	10,7	-1,2	-11,2%
dont e-commerce	1,7	2,1	-0,4	-19,0%

* Le volume d'affaires sous enseigne est un indicateur financier non-IFRS. Il correspond au chiffre d'affaires réalisé par les magasins de chaque réseau (franchisés, succursales et e-commerce). Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte les revenus générés par Emova Market Place (centrale d'achat).

Le développement du groupe s'appuie sur 4 marques aux positionnements clairement établis :

- 4 marques complémentaires,
- 4 positionnements distincts,
- 4 cibles de consommateurs,
- 4 profils de franchisés,
- 4 niveaux d'investissement.



				
Positionnement	<p>Généraliste La référence florale N°1 en PdM et notoriété</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élégance intemporelle, achat sûr • Offre et expérience client généreuses • Category captain (tendances, services,...) 	<p>Généraliste Le 'good-deal' floral</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseigne de proximité • Simplicité de l'offre • Accessibilité prix 	<p>Spécialiste Le créateur floral</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste des roses • Haut niveau de savoir-faire • Expérience client et partage ++ 	<p>Généraliste Le fleuriste tendance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au cœur de la tendance • Offre simple, accessible, surprenante • Générateur de bonne humeur
Magasin & Equipe	<p>  Compact 50m²  Classique 100m²  Marché floral > 200m² </p> <ul style="list-style-type: none"> • Hub des parcours phytogitaux • Magasin ouvert, scénographie ++ <p>Toute France</p>	<p>  Format unique 70-90m² </p> <ul style="list-style-type: none"> • Merchandising lisible, direct et efficace. • Fun to watch et créateur d'envies <p>Province</p>	<p>  Corner  Boutique 30-50m² </p> <ul style="list-style-type: none"> • Un lieu unique, inattendu, atypique. • Un spot 'remarquable' de son quartier <p>Paris & grandes métropoles</p>	<p>  Boutique 50-70m² </p> <ul style="list-style-type: none"> • Design noir épuré, un concept loin des codes des fleuristes • Un merchandising détournant les codes produits (Packaging, création, couleur...) <p>Paris & grandes métropoles</p>
Offre & prix	<p>Fleurs, plantes et déco</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur + / profondeur + • Assortiment (gamme/prix) adapté au quartier • Meilleur rapport qualité / prix / style 	<p>Fleurs & plantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur + / profondeur - • Prêt à emporter 	<p>Fleurs & déco</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur - / profondeur + • Création artisanale 	<p>Fleurs & plantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur + / profondeur - • Prêt à emporter
Expérience client & Services	<ul style="list-style-type: none"> • Du libre service à la création à la demande • Pionnier sur les nouveaux services • Full services phytogitaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Libre-service • Principaux services disponibles 'sur catalogue' • Click & Collect et ship-from-store 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil expert et plaisir de faire découvrir • Services sur-mesure & expérientiels • E-commerce & digital branding 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil tendance, faire découvrir la fleur autrement • Principaux services disponibles 'sur catalogue'

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

A. DECLARATION DE CONFORMITE

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 223-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements. Il intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'Emova Group au 30 septembre 2022 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Ils ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2021, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise » ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence » ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme significatif » ;
- amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS ;
- amendements à IFRS 16 : « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » ;
- amendements à IFRS 2 : « Paiement fondé sur des actions ».
- décision IFRIC - IAS 19 : « Attribution des avantages aux périodes de service ».

Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels.

B. BASES DE PREPARATION

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

B.1 Changement de présentation

- Néant

B.2 Correction d'erreur

- Néant

C. PRINCIPES GENERAUX DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Emova Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsqu'Emova Group a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur sa rentabilité.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupes ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

D. REGLES ET METHODES D'ESTIMATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles, sont présentés dans les paragraphes suivants.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2022 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours bancaires d'Emova Holding existants.

A) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans ses comptes à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées, ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables concernent :

- L'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (Note 13)
- La mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (Note 10 b)
- La capitalisation des frais de développement liés à la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achat (Note 2 g)
- L'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers

B) TRANSACTIONS EN DEVICES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

- Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

C) GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

D) RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.

E) RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction des actions auto-détenues.

F) ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Deux UGT ont été définies par le Groupe :

- L'UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats du groupe.
- L'UGT « Magasins » comprend l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la

valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement capitalisés en lien avec la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achats sont amortis sur une période de dix ans.

- Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie présentée en notes 13 et 14.

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

I) AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable, à leur coût d'origine. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette

rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie et des dépôts sur des comptes séquestres ouverts lors de litiges ou d'arbitrages.

J) STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

K) CREANCES CLIENTS

Les créances et dettes sont évaluées à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances commerciales est constatée en cas de litige pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Le groupe applique par ailleurs le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9 et enregistre une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue. Les taux de dépréciation utilisés ont été estimés en fonction des échéances et des retards de paiements des créances, compte tenu des pertes que le groupe a pu constater par le passé. Une analyse des pertes sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

L) TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement

inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

M) AUTO-DETENTION

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

N) PROVISIONS

Le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque encouru ou de la charge estimée sur la base des éléments connus.

- Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

- Provisions non courantes

Avantages au personnel : le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer au moment du ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies sont les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le

Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

O) IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

P) ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente

Q) CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux :

- Redevances versées par les franchisés (redevances de chiffre d'affaires et de publicité nationale) ;
- Commissions facturées aux fournisseurs référencés de fleurs, plantes et accessoires ;
- Droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires réalisées par les points de vente détenus par le Groupe ;
- Ventes en ligne des sites marchands ;
- Ventes réalisées par la centrale d'achat Emova Market Place auprès des franchisés du réseau.

Les redevances de franchises correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé et sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes réalisées par les franchisés.

Les commissions perçues au titre du référencement correspondent à un pourcentage des achats réalisés auprès des fournisseurs et sont comptabilisées en fonction de ces derniers.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. Le Groupe considère que ce droit d'entrée correspond principalement aux prestations fournies par le Groupe en lien notamment avec la conception du magasin, l'assistance et la formation à l'ouverture. Il a ainsi été considéré que le droit d'entrée correspond à une obligation de performance distincte. Par ailleurs, le Groupe considère que le droit d'entrée facturé correspond au prix de vente séparé des prestations fournies.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client.

Le groupe ne dispose pas de programme de fidélité susceptible d'avoir un impact significatif sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

R) CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les loyers ne sont plus comptabilisés en charge au compte de résultat, mais donnent lieu à la comptabilisation de dotations aux amortissements et de charges financières.

Le paiement des loyers est quant à lui réparti entre remboursement du capital de la dette et charges financières. La durée retenue pour le retraitement des contrats de location est calée sur la durée contractuelle des baux signés.

S) AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Conformément à la recommandation ANC 2020-01 relative au format des comptes consolidés en IFRS, le Groupe présente les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels ». Cette classification vise à présenter de manière distincte tout évènement majeur intervenu pendant la période qui est de nature à fausser la lecture de la performance.

NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-22			sept-21		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANTHEIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	Cédée sur l'exercice			ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAUFLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CENTRALE DES FLEURS				Cédée sur l'exercice		
CARTOMANIA				Fusionnée		
ANRH				Fusionnée		
ANRP				Fusionnée		
IFLORE	IG	100%	100%			
LV FLORE	IG	100%	100%			
MF FLORE	IG	100%	100%			
BS FLORE	IG	100%	100%			
ROMA FLORE	IG	100%	100%			
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale

ME : mise en équivalence

Participations non-consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- ISA BOULOGNE (35%)
- Veronica's Flower (25%)
- Brin de Melisse (20%)

NOTE 4 - CONSEQUENCES DU COVID-19 ET DE LA GUERRE EN UKRAINE SUR L'ACTIVITE

Depuis le 19 mars 2021, les fleuristes sont inscrits sur la liste des commerces essentiels. Malgré une reprise de l'épidémie au cours du 1^{er} semestre de l'exercice clos au 30 septembre 2022, les magasins des réseaux ont poursuivi leurs activités dans le respect des règles sanitaires pour assurer la protection de leurs collaborateurs et de leurs clients.

Dans ce contexte, le Groupe ne mesure pas d'impact suffisamment significatif lié au Covid-19 pour le valoriser

dans le rapport annuel. D'autre part, la Guerre en Ukraine n'a pas affecté l'activité du Groupe (hormis la fermeture de 9 magasins en Russie sans impact sur le Chiffre d'Affaires).

NOTE 5 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

ACTIVITES DU GROUPE

DEVELOPPEMENT DU PARC MAGASINS SUR L'EXERCICE

Au 30 septembre 2022, Emova Group compte 334 points de vente : 278 franchisés et 56 succursales.

Emova Group a renforcé sa stratégie d'équilibrage du développement du parc entre succursales et franchise par :

- la reprise en date du 28 janvier 2022 de 8 magasins en succursales exploités précédemment sous franchise, situés sur des emplacements stratégiques à Paris et en région parisienne (Levallois-Perret, Asnières, Bois-Colombes et Courbevoie) ;

- l'ouverture en date du 30 septembre 2022 d'un nouveau magasin Monceau Fleurs situé au Passage d'Aquitaine à Boulogne Billancourt (92100).

Dans un souci d'optimisation, Emova Group a procédé à la fermeture de 2 succursales – Au Nom de la Rose à Neuilly et Monceau Fleurs à Lisieux.

Emova Group a poursuivi son développement en franchise par :

- l'ouverture en France de 6 magasins situés à Caen, Le Mans, Conflans Saint Honorine, Annecy et Cergy ;
- et l'ouverture à Taiwan de 2 nouveaux magasins.

Parallèlement, Emova Group poursuit la rationalisation du parc magasins avec :

- le passage sous l'enseigne Monceau Fleurs de 5 magasins exploités précédemment sous la marque Rapid'Flore ;

- la fermeture de 10 magasins en franchise liée au cycle naturel de l'évolution du parc ainsi que les 9 magasins « Au Nom de la Rose » en Russie en raison du contexte géopolitique ;

- et la réalisation de 15 successions / reprises de magasins.

Ces événements contribuent à l'amélioration du mix-magasins en termes d'enseigne, de taille de boutiques et d'emplacement géographique.

STRUCTURATION DE SA DEMARCHE DE DURABILITE EN FORMALISANT SA CHARTE RSE

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a renforcé ses exigences environnementales et sociales depuis la production jusqu'à la commercialisation des végétaux en passant par la logistique, l'accueil et les conseils en magasin. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale et environnementale, Emova Group a créé sa Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, partagée avec ses collaborateurs, ses franchisés et ses fournisseurs. Ce texte fondateur permet une structuration concrète des engagements, des missions et du plan d'actions d'Emova Group pour les années à venir avec des objectifs de développement durable précis à remplir d'ici 2025. La politique RSE est structurée en 4 engagements fondamentaux et 16 leviers d'actions figurant au point 1.3 du rapport annuel du Groupe.

Les actions menées par Emova Group au cours de l'exercice sont consultables sur le site internet : Dossier_charteRSE2022_EmovaGroup.pdf (Emova-group.com)

L'ECOLE FLORALE – TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE

Créée depuis 2 années, l'École Florale forme aux diplômés de CAP Fleuriste, BP Fleuriste et de CQP Assistant Fleuriste. La formation en alternance permet aux apprentis d'acquérir des compétences techniques, théoriques et artistiques nécessaires pour pratiquer un métier de savoir-faire et de vente de proximité : fleuriste. Au cours de l'exercice écoulé, elle a reçu la certification Qualiopi. En 2022, 97 % des étudiants de l'École Florale ont obtenu leur CAP Fleuriste. Grâce à l'étendue du réseau d'Emova Group, les apprentis ont accès à l'ensemble du parc magasins en Ile-de-France et en province. A l'issue de la formation 80% des apprentis trouvent un poste en moins de trois mois.

REFINANCEMENT DE LA DETTE BANCAIRE

Au cours du 1^{er} semestre 2022, un nouveau financement de 12.5 M€ a été mis en place afin d'effectuer l'acquisition des sociétés visée au point précédent et de refinancer concomitamment la totalité de la dette du Groupe (hors PGE). La nouvelle structure de dette qui bénéficie d'une maturité rallongée, conforte la solidité financière du groupe, et est en meilleure adéquation avec le plan de croissance du management.

EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

PLAN D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DU 18.12.2020

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite du 18 décembre 2020, lors de sa réunion du 31 décembre 2021, le Directoire a :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'attribution définitive de 694.381 actions gratuites de la Société, d'une valeur nominale de 3 euros au profit de M. Franck Poncet ;
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 2.083.143 euros sur les réserves et primes disponibles de la Société.
- Constaté la création et l'émission de 694.381 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, étant précisé que conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'autorisation conférée par l'Assemblée en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emporte renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 25.03.2022

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 25 mars 2022 (l'« Assemblée Générale ») a, dans sa douzième résolution, autorisé le Directoire à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2, dans la limite de 902 767 actions ordinaires de trois (3) euros de valeur nominale chacune et ne représentant pas plus de 10 % du capital social à la date des présentes (en prenant en compte les

seules actions attribuées gratuitement en cours de période d'acquisition et de période de conservation en application de l'article L. 225-197-2 alinéa 2 du Code de commerce). Cette autorisation avait été préalablement autorisée par le conseil de surveillance de la Société (le « Conseil de Surveillance ») réuni le 25 janvier 2022.

Le Directoire a usé de cette faculté, conformément aux autorisations et délégations conférées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, et a attribué 208 386 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune (en prenant en compte les 694 381 actions attribuées gratuitement à Monsieur Franck Poncet).

Le Directoire a arrêté le plan d'attribution gratuite d'actions (le « Plan »), dont les principaux termes peuvent être résumés comme suit :

- période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution du Directoire, pour les bénéficiaires des 208 386 actions gratuites attribuées, sous réserve du respect par les bénéficiaires des conditions d'acquisition prévues au Plan ;
- période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 25 mars 2023 (inclus) pour les 208 386 actions gratuites attribuées;

En outre, en application des dispositions du 4^{ème} alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire de la Société seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE

En date du 28 janvier 2022, Emova Group a acquis l'intégralité des titres des sociétés BS Flore, LV Flore, I Flore, MF Flore et Roma Flore, lesquelles sont intégrées au périmètre de consolidation.

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30/09/2022

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DES SOCIETES DU GROUPE

Au cours de l'exercice écoulé, Monsieur Franck Poncet a été nommé Président des sociétés BS Flore, I Flore, LV Flore, MF Flore et Roma Flore.

Ainsi au 30 septembre 2022, Monsieur Franck PONCET exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Sociétés	Forme	Mandats
ANR	SASU	Président
ANR Expansion	SARLU	Gérant
Antheia	SASU	Président
Bloom's	SASU	Président
BS Flore	SASU	Président
Emova Holding	SAS	Président
Emova Market Place	SARLU	Gérant
Emova Market Place BV	Droit Hollandais	Président (en cours)
Emova Production	SARLU	Gérant
Floria Création	SASU	Président
Happy Expansion	SARLU	Gérant
Happy Inc	SARLU	Gérant
Hauraunize	SARLU	Gérant
I Flore	SASU	Président
La Générale des Végétaux	SARLU	Gérant
LV Flore	SASU	Président
Magie Florale	SARLU	Gérant
MF Flore	SASU	Président
Monceau Fleurs	SARLU	Gérant
Monceau Fleurs Expansion	SARLU	Gérant
Monceau Fleurs Expansion France	SAS	Président
Rapid'Flore Expansion	SARLU	Gérant
Roma Flore	SASU	Président

• Renforcement du Comité exécutif

Afin d'accompagner la transformation et d'accélérer le développement d'Emova Group, Saloua MASLAGA a été nommée au poste de Directrice Commerciale et Opérations (précédemment Directrice des Opérations et SI) à partir du 1^{er} novembre 2021.

Enfin, en cohérence avec la stratégie de développement équilibré du parc de magasins en franchises et succursales, Olivier GINOUX a été nommé au poste de Directeur Développement, Immobilier et Technique à partir du 1^{er} novembre 2021.

En conséquence, le Comité Exécutif est composé de :

Membres	Nomination	Fonction
Sandy BOURDIN	01/03/2020	Directrice Administrative et Financière
Nicolas DUBOIS	15/11/2019	Directeur Marketing et Commerce
Yves Marie GILLE	01/10/2018	Directeur Offre, Achats et Logistique
Olivier GINOUX	01/11/2021	Directeur Développement, Immobilier et Technique
Saloua MASLAGA	01/11/2021	Directrice Commerciale et Opérations
Céline RIVALS	14/06/2021	Directrice Ressources Humaines et RSE

NOTE 6 – SECTEURS OPERATIONNELS

Le découpage d'Emova Group, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

- PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 06.01.2023

Conformément aux autorisations et délégations qui lui ont été accordées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, le Directoire a procédé le 6 janvier 2023 à une seconde attribution gratuite portant sur un nombre maximum de 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune dont les termes peuvent être définis comme suit :

- nombre d'actions nouvelles maximal pouvant être attribuées : 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale.
- période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution par le Directoire ;
- période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 6 janvier 2025 (inclus) ;

En application des dispositions du 4^{ème} alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire de la Société seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

- NOUVEAU PARTENARIAT

Dans le cas d'un appel d'offre lancé par la RATP au cours de l'exercice écoulé, le Groupe ouvrira de nouveaux points de vente sous l'enseigne Monceau Fleurs au sein des métros et gares dans Paris intra-muros. Les premières ouvertures sont programmées sur la fin du premier trimestre de l'année 2023.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts :

- Le secteur « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs/ Rapid'Flore et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats du groupe.
- Le secteur « Magasins » comprend l'activité de « vente au détail » des magasins succursales,

l'activité de centrale d'achats et les activités de la bouquetterie et du e-commerce.

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

La répartition par segment du chiffre d'affaires et de l'EBITDA (1), agrégats suivis par le management dans le cadre du reporting interne, est présentée ci-dessous :

en M€-2021	Services	Magasins	TOTAL
CA	11,8	17,9	29,7
EBITDA	3,6	1,2	4,8

en M€-2022	Services	Magasins	TOTAL
CA	11,1	21,1	32,3
EBITDA	4,3	3,4	7,7

(1) Résultat opérationnel courant majoré des dotations aux amortissements et provisions et des autres produits et charges d'exploitation. Ce solde intermédiaire de gestion non comptable vise à traduire la performance opérationnelle du Groupe indépendamment de sa politique de financement, de sa politique d'investissement et de sa fiscalité assise sur le résultat.

NOTE 7 – CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Ventes de marchandises	21 848	19 859
Production vendue de biens		23
Production vendue de services	10 424	9 866
Chiffre d'affaires	32 272	29 748

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond principalement à l'activité des sociétés

Monceau Fleurs (magasin du Boulevard Malesherbes à Paris), Rapid Flore Expansion, Monceau Fleurs Expansion, Happy Expansion, Magie Florale, LV Flore, MF Flore, BS Flore, I Flore, ROMA Flore ainsi que des sociétés ANR et ANR Expansion (magasins Au Nom de la Rose).

Il comprend également le chiffre d'affaires du e-commerce et de la Market Place.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d'entrée ainsi que les commissions de référencement perçues.

NOTE 8 – RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'intégralité des charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance économique pourrait en être affectée. Ces coûts sont présentés par typologie dans le tableau ci-dessous :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Impact de la norme IFRS 2 "Paiement fondé en actions"	-173	-130
Taxe patronale liée à des attributions gratuites d'action	-185	
Coût des départs	-305	-101
Honoraires exceptionnels	-157	-120
Perte sur cession de titres (MF Belgium)	-160	
Frais de clôture fiduciaire sûreté	-114	
Règlement des litiges apparus au cours des exercices précédents	-112	
Nouveaux litiges apparus au cours de l'exercice		-410
Charges exceptionnelles liés aux exercices précédents - régularisations comptables	-401	-615
Abandon de créance		-304
Produits exceptionnel		353
Projets arrêtés au cours de l'exercice	-82	
Frais d'accompagnement exceptionnel du réseau	-102	
Destruction de stock dormant	-51	
Pénalités, amendes	-33	
Autres	-112	-140
Total autres produits et charges opérationnels	-1 987	-1 467

NOTE 9 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Coût de l'endettement financier brut	-762	-278
Interêts sur dettes de loyers	-144	-118
Coût de l'endettement financier brut	-906	-396

NOTE 10 – IMPOTS

A) CHARGE D'IMPOT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Impôts sur les bénéfices	116	85
impôts différés	36	-37
Charges d'impôts	152	47

B) DETAILS DES IMPOTS DIFFERE

	30/09/2021	Variation de périmètre	Variation	30/09/2022
Comptabilisation des engagements de retraites	81		-21	59
Provisions sur immobilisations incorporelles	213			213
Activation des déficits fiscaux	3 808			3 808
Frais d'acquisitions	28	52	-21	59
Franchise de loyer	7		-7	
Frais d'établissement	2		-1	0
IFRS 16	1		8	9
Actifs d'impôts différés (1)	4 139	52	-42	4 149
Annulation des Provisions internes	42			42
Marques	3 978			3 978
Amortissements dérogatoires	133		-7	126
Passifs d'impôts différés (2)	4 153		-7	4 146
Solde net d'impôt différé (1)-(2)	-14	52	-36	3

Le solde d'impôts différés actifs, après prise en compte des impôts différés passifs imputables, correspond à un horizon de consommation de l'ordre de 3 ans au regard des prévisions de bénéfices fiscaux établis par le Groupe au 30 septembre 2022.

Les prévisions de bénéfices fiscaux à 3 ans s'appuient en particulier sur une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 20% par an et une progression du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires) de l'ordre de 4 points pour l'ensemble de la période 2023 à 2027.

NOTE 11 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2022, la société Emova Market Place BV (ex-WHKS) est considérée comme une activité

abandonnée, ainsi que les magasins ANR Neuilly, MF Lisieux fermés au cours de l'exercice :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-501	-168
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-501	-168

NOTE 12 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2022	30/09/2021
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	798 077	121 902
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action	9 000 242	8 305 805
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles		
- Options d'achats ou de souscription d'actions		
- Attribution d'actions gratuites		694 381
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	9 000 242	9 000 186
En euros		
Résultat net par action	0,09	0,01
Résultat net dilué par action	0,09	0,01

NOTE 13 – ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2020
Ecart d'acquisition	30 643	25 297

Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2022

Libellé - K€	UGT MAGASIN	UGT SERVICES	Total
UGT - Valeur brute	9 123	21 519	30 643
UGT - Dépréciations			
UGT - Valeur nette	9 123	21 519	30 643

Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par UGT (hors IFRS 16)

	UGT Magasins		UGT Services		Total
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	
Total	10 436	969	16 415	380	28 200

Valeur comptable par UGT (hors IFRS16)

Libellé - K€	UGT Magasins				UGT Services			
	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	TOTAL UGT Magasins	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	TOTAL UGT Services
Valeur comptable	11 996	10 436	969	23 400	18 647	16 415	380	35 442

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Ce test est effectué en septembre de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. Dans le cas où la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Le test de dépréciation a été révisé sur la base d'un plan à 5 ans actualisé.

Le taux d'actualisation utilisé au 30 septembre 2022 est identique pour les deux UGT et s'élève à 9,6% (soit +0.6pt par rapport au 30 septembre 2021 compte tenu du contexte économique), le groupe opérant sur des marchés et zones géographiques identiques.

Le taux de croissance à l'infini utilisé au 30 septembre 2021 est identique pour les deux UGT et s'élève à 1% (inchangé).

UGT Services :

Au sein du Groupe, l'activité de franchiseur multi-enseignes et les nouvelles activités (E-commerce et centrale d'achat), exercées au travers de l'UGT « Services », reposent sur une recherche constante de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes, qui présentent des caractéristiques économiques similaires :

- Nature du produit : Offre commune sur les basiques 80/20 et concept de libre-service ;
- Nature des contrats : Synergie des termes juridiques et financiers des quatre contrats de franchise ;
- Communication mutualisée : Rationalisation des coûts de communication par la synergie des quatre enseignes au profit de l'ensemble des franchisés du Groupe ;
- Une majorité de fonctions mutualisées chez Emova Group : développement, marketing et communication, offre et achats, finance, informatique et juridique.

Cette recherche de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes est également appréciée à la lumière du nombre important de franchisés multi-enseignes du Groupe ; cette politique contribue nécessairement à l'interdépendance des entrées de trésorerie que constituent les redevances perçues des franchisés.

En effet, le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une politique destinée à favoriser les synergies entre ses enseignes, en accordant à ses franchisés un droit de priorité vis-à-vis de nouveaux candidats souhaitant ouvrir un magasin dans une ville où un franchisé sous l'une des enseignes du groupe est déjà présent.

Hypothèses : Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes pour la période 2023-2027 :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 19% en moyenne par an. Celui-ci est étroitement lié au programme d'ouverture de nouvelles franchises - 20 ouvertures en moyenne par an ;

- Progression du résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires de 2,4 points en moyenne par an sur l'ensemble de la période.

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité (UGT Services incluant les activités nouvelles) :

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini :

M€ -écart entre la VU et la valeur comptable	Taux d'actualisation			
		8,6%	9,6%	10,6%
Taux de croissance à l'infini	0,5%	5,8	1,3	-2,3
	1,0%	7,9	2,9	-1,1
	1,5%	10,3	4,7	0,3

Test de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles :

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable	Taux de croissance du CA		
		10,0%	15,0%
Taux de progression du résultat	1 point	-12,2	-8,9
	2 points	-7,5	-3,3

UGT Magasins :

Elle regroupe l'ensemble des magasins, nonobstant l'enseigne sous laquelle ils sont exploités car l'organisation de l'activité des succursales repose sur la rationalisation et la mutualisation des différents services (achats, ventes, développement, animation...) sous la responsabilité et la gestion opérationnelle d'un Directeur d'Exploitation unique.

Hypothèses : Le test relatif à l'UGT Magasins a été réalisé sur la base du périmètre de magasins au 30 septembre

2022, en excluant les acquisitions de succursales prévues sur le plan.

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes (pour la période 2022-2026) :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires moyenne de 3%
- Progression de 0,6pt du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires)

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité :

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini :

M€ -écart entre la VU et la valeur comptable	Taux d'actualisation			
		8,6%	9,6%	10,6%
Taux de croissance à l'infini	0,5%	8,9	5,5	2,7
	1,0%	10,5	6,7	3,7
	1,5%	12,3	8,0	4,7

NOTE 14 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

Libellé - k€	30/09/2021	Augmentation	Diminution	Virement interne	Variations de périmètre	30/09/2022
Frais de recherche & développement	180					180
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	22 038	747		554		23 339
Droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations	7 190	2 625			732	10 547
Droit au bail	7 005					7 005
Autres immobilisations incorporelles	15	19				34
Immobilisations incorporelles en cours	934	55		-554		436
Immobilisations incorporelles brutes	37 362	3 446		0	732	41 541
Amortissements des frais de rech. & développ.	180					180
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	3 145	792				3 937
Amortissements des droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations	3 344	2 274			328	5 946
Amortissements des immobilisations incorporelles	6 670	3 066			328	10 064
Provisions dépréciation droit au bail	16					16
Provisions dépréciation autres immos	4	5				8
Provisions sur immobilisations incorporelles	20	5				24
Immobilisations incorporelles nettes	30 672	376		0	404	31 453

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts. Le poste Droit au bail est notamment constitué du droit au bail exploité par la société Monceau Fleurs, sise au 92 Boulevard Malesherbes -75 008 Paris, valorisé pour un montant de 2 722 K€ ainsi que des droits au bail de l'ensemble du périmètre succursale.

Concernant les droits d'utilisation, se référer à la définition donnée en Note 2-A. L'augmentation significative sur l'exercice correspond principalement aux renouvellements des baux commerciaux des sociétés Monceau Fleurs et Monceau Fleurs Expansion.

NOTE 15 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2021	Augmentation	Diminution	Virement interne	Variations de périmètre	30/09/2022
Constructions	627			-31		595
Installations techniques, matériel & outillage	135	4		-87	102	155
Autres immobilisations corporelles	3891	241	-57	118	863	5 055
Immobilisations corporelles brutes	4653	244	-57		965	5 805
Amortissements des constructions	521	10				531
Amortissements install tech. matériel & outill.	44	2			102	148
Amortissements des autres immobilisations corp.	2659	255			836	3 751
Amortissements des immobilisations corporelles	3225	267			938	4 430
Provisions sur autres immobilisations corporelles	26					26
Provisions sur immobilisations corporelles	26					26
Immobilisations corporelles nettes	1 402	-23	-57		27	1 349

NOTE 16 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2021	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2022
Titres mis en équivalence	85					85
Titres mis en équivalence	85					85

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(i) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur

ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une

dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2021	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2022
Titres non consolidés	213	0	-214	170		168
Créances rattachées à des participations	38					38
Autres titres immobilisés	0				0	0
Prêts	75					75
Autres immobilisations financières	875	95	-434	82	-50	568
Immobilisations financières	1 200	95	-648	252	-50	849
Provisions sur titres de participation	186		-40			146
Provisions des autres créances ratt. à des participations	38					38
Provisions sur prêts					37	37
Provisions sur autres immobilis. financières	37				-37	
Autres immobilisations financières - Provisions	261		-40			221
Actifs financiers non courant - nets	939	95	-608	252	-50	628

Le poste Autres immobilisations financières est principalement constitué de dépôts de garantie versés.

NOTE 18 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	1 650	1 907
Comptes courants - actif	1 398	1 524
Autres créances	1 328	988
Autres actifs non courants - Valeur brute	4 377	4 419
Prov. clients et comptes rattachés	-1 155	-1 589
Prov. comptes courant actif	-965	-1 034
Autres actifs non courants - Provisions	-2 120	-2 623
Actifs non courant - Net	2 256	1 795

NOTE 19 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	2 081	2 940
Prov. Clients et comptes rattachés < 1 an	-63	-85
Total créances clients - Net	2 018	2 854

K€	1 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Clients	275	105	467	1 234	2 081

NOTE 20 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Etat, impôts sur les bénéfices	7	15
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	186	237
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	7 615	8 074
Autres créances - part à moins d'un an	3 870	2 679
Autres actifs courants - Valeur brute	11 678	11 005
Prov. autres créances - part à moins d'un an	-268	-92
Autres actifs courants - Provisions	-268	-92
Charges constatées d'avances	322	564
Actifs courant - Net	11 733	11 478

NOTE 21 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Disponibilités	1 085	220
Trésorerie active	1 085	220
Trésorerie passive	1	30
Trésorerie passive	1	30

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la

monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

NOTE 22 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	115	115
Actifs non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	115	115
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15

NOTE 23 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2021	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2022
Provisions pour risques	472	195	-160		222	729
Autres provisions pour charges	222				-222	
Provisions courantes	694	35				729
Autres provisions pour charges	12				-12	
Provisions non courantes	12				-12	
Total provisions	706	35		-12		729

NOTE 24 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Emprunts auprès établis. de crédit	17 233	8 783
Comptes courants	460	497
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	2 697	2 348
Interêts courus		2
Dettes financières - non courant	20 389	11 629
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	2 173	3 520
Dettes locatives IFRS 16 à court terme	1 942	1 502
Dettes financières - courant	4 114	5 022
Total dettes financières	24 504	16 651

Détail des dettes financières par échéance :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Moins d'un an	4 574	5 022
De 1 à 5 ans	15 890	11 355
A plus de 5 ans	4 039	275
Total dettes financières	24 504	16 651

NOTE 25 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Dettes fournisseurs - part > 1 an	6 013	5 018
Autres dettes - part > 1 an	86	199
Autres dettes non courantes	6 098	5 216

NOTE 26 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Dettes fournisseurs - part < 1 an	5 650	5 992
Dettes fournisseurs	5 650	5 992

K€	1 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Fournisseurs	787	656	1 249	2 959	5 650

NOTE 27 – INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Ventilation par catégorie d'instruments						
Libellé (en k€)	Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs et passif disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes en coût amorti	30/09/22
Actifs financiers non courants				628		628
Autres actifs non courants				2 256		2 256
Clients et comptes rattachés				2 018		2 018
Autres créances				11 733		11 733
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 085					1 085
Actif disponible à la vente & activités abandonnées			115			115
Actifs	1 085		115	16 635		17 834
Endettement, part à long terme					17 693	17 693
Autres passifs financiers non courants					6 098	6 098
Endettement, part à court terme					2 173	2 173
Passifs financiers courants					1	1
Fournisseurs					5 650	5 650
Autres passifs courants					10 348	10 348
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées			15			15
Passifs			15		41 963	41 977

EFFET EN RESULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Effet en résultat des instruments financiers					
Libellé (en k€)	Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur	30/09/2022
Prêts et créances	30				30
Dettes en coût amorti	-762				-762
	-732				-732

NOTE 28 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Libellé	31/03/2022	30/09/2021
Cadres	60	51
Agents de maîtrise et techniciens	51	29
Employés	170	152
Effectif moyen interne	281	232

NOTE 29 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A) REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET TRANSACTIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Franck PONCET, en sa qualité de Président du Directoire perçoit une rémunération sur Emova Group. Les autres mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération. Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société Emova Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

Au 30/09/22, le groupe avait une dette fournisseur vis-à-vis d'Emova Holding de 3.802 K€ TTC. La société Emova Holding n'a procédé à aucune facturation envers Emova Group sur l'exercice écoulé. A cette même date Emova Holding disposait d'un compte courant débiteur chez Emova Group de 45K€.

B) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Libellé	Total
Emova Group	109
Autres sociétés du groupe	80
Total	188

C) POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

RISQUES LIES A L'EVOLUTION DU MARCHE – A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Le secteur des végétaux est un marché très stable et résilient. Les mesures gouvernementales lors de la pandémie ont déclaré les fleuristes comme commerces dits de première nécessité. De plus, la crise sanitaire a accentué les ventes en lignes et a accéléré la transformation digitale. Les risques liés au marché sont donc faibles sauf événements majeurs (grèves, manifestations etc...) susceptibles de perturber l'activité des magasins ou de limiter la libre circulation des clients.

RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DES PRIX DES FLEURS ET PLANTES ET RISQUES LIES AU SOURCING ET A LA DEPENDANCE A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Les prix des fleurs et plantes sont négociés sur différents marchés au niveau mondial et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Comme sur tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Dans le marché des fleurs et plantes, la fluctuation de la demande est anticipable car elle est liée à des fêtes nationales connues dans le monde entier.

Il est rappelé que les magasins s'approvisionnent soit auprès de fournisseurs référencés, soit directement auprès de la Centrale d'achat Emova Market Place.

Ces fluctuations des prix d'achats sont donc mieux maîtrisées au travers de ce système de référencement et des achats effectués directement par Emova Market Place.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas de dépendance significative particulière à l'égard de contrats d'approvisionnement auprès des fournisseurs référencés.

Des procédures internes sont en vigueur dans le Groupe. Leur bonne application est contrôlée par le Directeur Achat et logistique. A cet égard, le Groupe travaille sur le renforcement d'un pilotage de ses fournisseurs et d'optimisation de son approvisionnement et de sa logistique.

Depuis la mise en place de sa centrale d'achat Emova Market Place, Emova Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l'égard de grossistes.

DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Les facturations de redevances aux franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

Le Groupe utilise également les services d'une société de recouvrement pour coordonner les actions en vue de suivre les retards de paiement, et le cas échéant, procéder au recouvrement d'impayés éventuels.

RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE FRANCHISES

Emova Group développe un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2022, le Groupe comptait 278 points de vente en Franchise.

Le développement d'un réseau de franchisés autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. La qualité et l'homogénéité du respect des concepts est primordial pour garantir l'image des marques.

Emova Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés. Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis à une procédure de sélection et de validation.

En parallèle, Emova Group a renforcé et accéléré sa stratégie de développement en parc équilibré entre magasins franchisés et succursales au cours de l'exercice écoulé.

RISQUES LIES AUX MARQUES ET ENSEIGNES

Le Groupe détient les droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exercice de ses activités et notamment :

- Des marques commerciales : Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœur de fleurs et Happy, lesquelles ont fait l'objet d'enregistrements sous forme de marques verbales, figuratives et semi-figuratives sur les territoires sur lesquels le Groupe opère.
- Des noms de domaines : le Groupe a réservé auprès d'organismes spécialisés, les noms de domaine Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœurs de fleurs et Happy et assimilés, et procède de manière périodique à leur renouvellement.

RISQUES DE CHANGE

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

RISQUES SUR LES ACTIONS

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe

est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

RISQUES DE TAUX

L'endettement consolidé du Groupe (hors dettes locatives et hors compte-courant) au 30 septembre 2022 s'élève à 19 865 K€.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Groupe a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat de 7 430 K€ (dont 1 000 K€ par l'intermédiaire de l'acquisition au cours de l'exercice écoulé des titres des sociétés Bs Flore, I Flore, LV Flore, MF Flore et Roma Flora). Le Groupe a opté pour un amortissement sur 5 ans avec une franchise d'un an. Le remboursement sur l'exercice est de 523 K€.

Aux termes d'un contrat de prêt conclu le 28 décembre 2021 et modifié par lettre avenant n°1 en date du 28 janvier 2022, Emova Group a souscrit un prêt pour un montant total de 12.5 M€ ayant pour objet le financement de l'acquisition de 5 nouvelles sociétés susvisées et concomitamment le remboursement des dettes du Groupe (hors PGE) (ii).

Au titre de ce prêt, le Groupe est tenu de respecter les ratios ci-après :

- engagement de maintenir le rapport dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé inférieur à 3,6 au 30 septembre 2022
- engagement de maintenir le rapport Cash-Flow consolidé / Service de la Dette Financière consolidée supérieur à 1.

Tous les covenants sont respectés au 30 septembre 2022.

RISQUES DE LIQUIDITE

Emova Group a réalisé un bénéfice de 798 K€ sur la période close le 30 septembre 2022 (contre un bénéfice net de 122 K€ au 30 septembre 2021) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 34 933 K€. Au 30 septembre 2022, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 1 084 K€, contre 190 K€ à fin septembre 2021.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1^{er} octobre 2022 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation et le maintien des concours bancaires d'Emova Holding existants.

RISQUES SOCIAUX

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et

de logistique en France. Ils sont évalués par la Direction des Ressources Humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et leurs représentants lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique en coordination avec le Comité Exécutif du Groupe.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et des conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

Le Groupe a provisionné tout litige ou contentieux dont il estime qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur des estimations réalisées avec ses conseils extérieurs.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure, en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'une des sociétés du Groupe.

D) ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Engagements donnés :

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les Prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12.500.000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et Roma Flore détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place,

d'Emova Production, d'Happy Inc., de Hauraunize, de La Générale des Végétaux, de Monceau Fleurs Expansion France ;

Etant précisé que dans le cadre de ce refinancement, la Société a obtenu des établissements bancaires mainlevée pleine et entière des engagements donnés visés précédemment au rapport annuel de l'exercice clos au 30 septembre 2021, lesquels ne sont pas repris aux présentes.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2022, Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Emova Group.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.



4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Impôts différés » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à contrôler ces principes comptables ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

La note « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nos travaux ont consisté à contrôler les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et vérifier les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 16 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Romain Lancner', written in a cursive style.

Romain Lancner

4.3 COMPTES SOCIAUX

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022



INDEX

BILAN	85	-	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE	92
COMPTE DE RESULTAT	87	-	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	92
EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE	89		COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	93
EVENEMENTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS.....	90		ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	103
REGLES ET METHODES COMPTABLES	91		EFFECTIF MOYEN.....	103
-	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	91	ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	104
-	IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	92	IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE	104
-	CREANCES ET DETTES.....	92	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	105
-	INTEGRATION FISCALE	92		
-	CHANGEMENTS DE METHODE :	92		

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	Du 01/10/2021 au 30/09/2022			Au 30/09/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 643	1 378	265	239
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	436		436	411
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	817	379	438	470
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	50 252	18 680	31 573	23 378
Créances rattachées à des participations	38	38		
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	50		50	50
Prêts				
Autres immobilisations financières	100		100	260
TOTAL I	53 335	20 475	32 860	24 809
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	35 357	20	35 338	34 269
Autres	22 936	483	22 453	16 710
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres	27	26	1	49
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	389		389	125
<i>Charges constatées d'avance</i>	60		60	293
TOTAL II	58 770	529	58 242	51 447
Frais d'émission d'emprunt à étaler III	1 328		1 328	748
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecarts de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	113 434	21 004	92 430	77 004

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		Du 01/10/2021	Du 01/10/2020
		Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	(dont versé) 27 083	27 083	25 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		13 960	16 043
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
	- Légale	342	342
	- Statutaires ou contractuelles		
	- Réglementées		
	- Autres		
Report à nouveau		-20 758	-20 563
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-890	-195
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		505	526
TOTAL I		20 241	21 152
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL I (bis)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour :			
	- Risques	510	487
	- Charges		
TOTAL II		510	487
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :			
	- Après des établissements de crédit	18 508	8 370
	- Financières diverses	39 254	33 298
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	- Fournisseurs et comptes rattachés	4 625	4 829
Dettes :			
	- Fiscales et sociales	7 264	8 715
	- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 030	153
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL III		71 679	55 364
Ecart de conversion passif IV			
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)		92 430	77 004

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/10/202 au 30/09/2022			Au 30/09/2021
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services	6 654		6 654	7 494
Chiffre d'affaires net	6 654		6 654	7 494
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			1 122	470
Autres produits			4	
TOTAL I			7 780	7 963
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			52	7
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 356	2 096
Impôts, taxes et versements assimilés			243	235
Salaires et traitements			3 647	3 883
Charges sociales			1 730	1 486
- Amortissements sur immobilisations			356	165
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				111
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			6	26
TOTAL II			9 390	8 009
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 609	-46
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			270	162
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				205
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			270	367
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 011	418
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			1 011	418
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-742	-50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-2 351	-96

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	300	834
Sur opérations en capital	2 057	65
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	80	309
TOTAL VII	2 437	1 208
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	302	475
Sur opérations en capital	2 052	446
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	92	386
TOTAL VIII	2 447	1 307
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-10	-99
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X	-1 471	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 487	9 538
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	11 377	9 734
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-890	-195

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/22 dont le total est de 92 430 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de (890) K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

- OPERATIONS SUR LE CAPITAL : AUGMENTATION DE CAPITAL

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 18.12.2020

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite du 18 décembre 2020, lors de sa réunion du 31 décembre 2021, le Directoire a :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'attribution définitive de 694.381 actions gratuites de la Société, d'une valeur nominale de 3 euros au profit de M. Franck Poncet ;
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 2.083.143 euros sur les réserves et primes disponibles de la Société ;
- Constaté la création et l'émission de 694.381 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, étant précisé que conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'autorisation conférée par l'Assemblée en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emporte renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 25.03.2022

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 25 mars 2022 (l'« Assemblée Générale ») a, dans sa douzième résolution, autorisé le Directoire à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2, dans la limite de 902 767 actions ordinaires de trois (3) euros de valeur nominale chacune et ne représentant pas plus de 10 % du capital social à la date des présentes (en prenant en compte les seules actions attribuées gratuitement en cours de période d'acquisition et de période de conservation en application de l'article L. 225-197-2 alinéa 2 du Code de commerce). Cette autorisation avait été préalablement autorisée par le

conseil de surveillance de la Société (le « Conseil de Surveillance ») réuni le 25 janvier 2022.

Le Directoire a usé de cette faculté, conformément aux autorisations et délégations conférées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, et a attribué 208 386 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune (en prenant en compte les 694 381 actions attribuées gratuitement à Monsieur Franck Poncet).

Le Directoire a arrêté le plan d'attribution gratuite d'actions (le « Plan »), dont les principaux termes peuvent être résumés comme suit :

- Période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution du Directoire, pour les bénéficiaires des 208 386 actions gratuites attribuées, sous réserve du respect par les bénéficiaires des conditions d'acquisition prévues au Plan ;
- Période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 25 mars 2023 (inclus) pour les 208 386 actions gratuites attribuées ;

En outre, en application des dispositions du 4ème alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire, seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Par acte sous seing privé en date du 28 janvier 2022, la société Emova Group est devenue associée unique des sociétés BS FLORE, I FLORE, LV FLORE, MF FLORE et ROMA FLORE et détient 100 % du capital et des droits de vote desdites sociétés.

Par ailleurs, dans un souci de réorganisation et d'optimisation opérationnelle, par acte en date du 25 janvier 2022, les opérations de reclassement de titres ci-après, ont été réalisées au sein du Groupe par voie de cessions concomitantes :

- Emova Group a cédé à Monceau Fleurs Expansion l'intégralité des titres de la société Bloom's ;
- Monceau Fleurs Expansion a cédé à Emova Group, l'intégralité des titres de la société Antheia.

- REFINANCEMENT DE LA DETTE BANCAIRE

Un nouveau financement de 12.5 M€ a été mis en place afin d'effectuer l'acquisition visée au point précédent et de refinancer concomitamment la totalité de la dette du Groupe (hors PGE). La nouvelle structure de dette qui bénéficie d'une maturité rallongée, conforte la solidité financière du groupe, et est en meilleure adéquation avec le plan de croissance du management.

Cette opération de financement a donné lieu à la conclusion d'un contrat de prêts intragroupe en date du 28 janvier 2022 entre Emova Group (en qualité de prêteur) et ses filiales ANR, Antheia, Bloom's, Emova Market Place, Emova Production Happy Expansion, La Générale des Végétaux, Magie Florale, Monceau Fleurs, Monceau Fleurs Expansion et Rapid'Flore Expansion (en qualité d'emprunteurs), aux termes duquel la Société a consenti des prêts intragroupes d'un montant total de 3.917.352,95 euros.

Le remboursement des prêts intragroupe devra intervenir le 28 juillet 2028, sous la condition d'un remboursement anticipé obligatoire en totalité ou en partie en cas de perte par Emova Group du contrôle de l'une des filiales concernées (directement ou indirectement) (i) et/ou en cas d'exigibilité anticipée au titre du contrat de prêt principal tel que visé ci-dessus (ii).

Afin de satisfaire aux obligations des articles L. 313-4 du Code monétaire et financier, L. 314-1 et suivants ainsi que R. 314-3 et suivant du Code de la consommation sur la base des éléments connus au jour de la signature du Contrat selon

plusieurs hypothèses, le taux effectif global des Prêts Intragroupe pour une période d'intérêts de trois (3) mois et au taux EURIBOR de 0% l'an est de cinq virgule quatorze pour cent (5,14%) l'an, le taux de période étant de un virgule deux cents quatre-vingt-cinq pour cent (1,285%).

Par ailleurs, en garantie du Prêt susvisé, Emova Group a consenti une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et Roma Flore.

- RENFORCEMENT DU COMITE EXECUTIF

Afin d'accompagner la transformation et d'accélérer le développement d'Emova Group, Saloua MASLAGA a été nommée au poste de Directrice Commerciale et Opérations (précédemment Directrice des Opérations et SI) à partir du 1^{er} novembre 2021.

Enfin, en cohérence avec la stratégie de développement équilibré du parc de magasins en franchises et succursales, Olivier GINOUX a été nommé au poste de Directeur Développement, Immobilier et Technique à partir du 1^{er} novembre 2021.

En conséquence, le Comité Exécutif est composé de :

Membres	Nomination	Fonction
Sandy BOURDIN	01/03/2020	Directrice Administrative et Financière
Nicolas DUBOIS	15/11/2019	Directeur Marketing et Commerce
Yves Marie GILLE	01/10/2018	Directeur Offre, Achats et Logistique
Olivier GINOUX	01/11/2021	Directeur Développement, Immobilier et Technique
Saloua MASLAGA	01/11/2021	Directrice Commerciale et Opérations
Céline RIVALS	14/06/2021	Directrice Ressources Humaines et RSE

EVENEMENTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

- PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Conformément aux autorisations et délégations qui lui ont été accordées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, le Directoire a procédé le 6 janvier 2023 à une seconde attribution gratuite portant sur un nombre maximum de 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune dont les termes peuvent être définis comme suit :

- nombre d'actions nouvelles maximal pouvant être attribuées : 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale.
- période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution par le Directoire ;
- période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 6 janvier 2025 (inclus) ;

En application des dispositions du 4^{ème} alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire, de directeur général, ou de directeur général délégué de la Société seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2022 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours d'Emova Holding existants.

- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Brevets	5 ans
Site Internet et Intranet	5 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	7 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	3 à 8 ans

- IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation Global, Happy, Monceau Fleurs Expansion France, Maison de Verdi et Hauraunize ont été constatées lors des exercices précédents à hauteur de 18 680 K€.

- CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- INTEGRATION FISCALE

Le Groupe Emova est en intégration fiscale.

Emova Group est la société mère du Groupe fiscal composé des sociétés ANR, ANR Expansion, Emova Production, Floria Creation, Happy, Happy Expansion, Hauraunize, Emova Market Place, La Générale des Végétaux, Monceau Fleurs, Monceau Fleurs Expansion, Rapid'Flore Expansion.

La société Emova Group supporte l'impôt pour l'ensemble de ses filiales.

- CHANGEMENTS DE METHODE :

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Néant

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 118 k€ au 30 septembre 2022.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 886		193
TOTAL	1 886		193
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements	625		12
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	162		18
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	787		30
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations (1)	42 058		10 254
- Titres immobilisés	50		
Créances rattachées à participation	38		
Prêts et autres immobilisations financières	260		
TOTAL	42 405		10 254
TOTAL GENERAL	45 078		10 477

(1) dont mali technique ANRH pour 574 k€ (Transmission Universelle de Patrimoine réalisée l'exercice précédent)

ETAT DES IMMOBILISATIONS (SUITE)

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			2 079	
TOTAL	0		2 079	
Terrains				
Constructions :	- Sur sol propre			
	- Sur sol d'autrui			
Installations :	- Gales, agencts et aménagt.			
	- Techniques, matériel et			
	- Gales, agencts et aménagt.		637	
Matériel :	- De transport			
	- De bureau et informatique,		180	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			817	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations	2 059	50 252	
	- Titres immobilisés		50	
Créances rattachées à participation			38	
Prêts et autres immobilisations financières		160	100	
TOTAL		2 219	50 439	
TOTAL GENERAL	0	2 219	53 335	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 235	143		1 378
TOTAL	1 235	143		1 378
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	201	51		252
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	90	12		102
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	291	63		353
TOTAL GENERAL	1 526	206		1 732

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	748	580		1 329
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglées				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	526	4	25	505
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	526	4	25	505
Risques et charges				
Provisions pour :				
- Litiges (1)	487	30	8	510
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	487	30	8	510

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles	26			26
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participations	18 680			18 680
- Financières	38			38
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	37		18	20
Autres provisions pour dépréciation	509			509
TOTAL	19 290		18	19 272
TOTAL GENERAL	20 303	34	50	20 287
Dont dotations et				
- D'exploitation			18	
- Financières				
- Exceptionnelles		34	32	
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

(1) Les dotations aux provisions pour litiges correspondent principalement à des contentieux sociaux.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	38		38
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	100		100
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	35 357	35 357	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53	53	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	974	974	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 383	1 383	
Groupe et associés (2)	20 505		20 505
Débiteurs divers	1	1	
Charges constatées d'avance	60	60	
TOTAL	58 491	37 849	20 642
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes			

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	48 683	912	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	35 203		
Autres créances	20 218	16	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	38 048	665	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 596		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	270		
Charges financières	541		
TOTAL	146 559	1 593	

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés		167
- Organismes sociaux	53	95
- Autres créances	1 559	343
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 612	604

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	541	788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	729	208
Dettes fiscales et sociales	478	816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 748	1 812

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Produits : - D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	0	0

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Charges : - D'exploitation	60	293
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	60	293

RESULTAT FINANCIER

Résultat Financier	Exercice clos le
	30/09/2022
Produits financiers:	270
Intérêts sur Comptes courants	270
Charges financières:	1 011
Intérêts sur Emprunts et Dettes	165
Intérêts sur Emprunts bancaires	280
Intérêts sur Comptes courants	541
Intérêts sur comptes bancaires	16
Autres	9
TOTAL	-742

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Résultat Exceptionnel	Exercice clos le
	30/09/2022
Produits exceptionnels:	2 437
Reprises sur provisions exceptionnelles	80
Produits de cessions d'immobilisations	57
Produits de cessions BLOOM'S	2 000
Produits sur exercice antérieurs	278
Autres produits exceptionnel	22
Charges exceptionnelles:	2 447
Valeur nette comptable BLOOM'S	1 967
Valeur nette comptable des actifs	85
Dotations sur provisions exceptionnelles	82
Dotations aux amortissements exceptionnelles sur immobilisations	11
Charges sur exercice antérieur	251
Autres charges exceptionnel	51
TOTAL	-10

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts de charges	Exercice clos le
	30/09/2022
Transfert de charges d'exploitation	834
Transfert de charges groupe	250
Remboursement Assurance, fongecif, CPAM	21
TOTAL	1 104

REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat d'exploitation	-1 609	-1 471	-139
Résultat financier	-742		-742
Résultat exceptionnel	-10		-10
TOTAL	-2 361	-1 471	-890

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions composant le capital social au début de l'exercice	8 333	3	25 000
2 - Actions émises pendant l'exercice	694	3	2 083
3 - Actions remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	9 028		27 083

La valeur nominale indiquée est de 3 € et non de 3 k€

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	01/10/2021	Affectation résultat	Résultat	Augmentation de Capital	Autres variation	30/09/2022
Capital	25 000			2 083		27 083
Prime d'émission	16 043			-2 083		13 960
Réserve légale	342					342
Report à nouveau	-20 563	-195				-20 758
Résultat de l'exercice	-195	195	-890			-890
Amortissements dérogatoires	526				-21	505
TOTAL	21 152		-890		-21	20 241

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Prestations de services	6 654	7 494
	6 654	7 494

Répartition par marché géographique	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2020
France	6 654	7 494
Etranger		
	6 654	7 494

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés par Emova Group

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les Prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12.500.000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et Roma Flore détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place, d'Emova Production, d'Happy Inc., de Hauraunize, de La Générale des Végétaux, de Monceau Fleurs Expansion France ;

Etant précisé que dans le cadre de ce refinancement, la Société a obtenu des établissements bancaires mainlevée pleine et entière des engagements donnés visés précédemment au rapport annuel de l'exercice clos au 30 septembre 2021, lesquels ne sont pas repris aux présentes.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2015 :

La société Emova Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2015 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société Emova Group d'un montant total arrêté à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€). Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société Emova Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini.

Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2016 :

De la même façon la société Emova Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de créances au profit de la société Emova Group d'un montant total arrêté à la somme d'un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit centimes (1.086.295,38€) avec clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2022, la société Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société Emova Group.

Engagements reçus des Filiales et autres sociétés

Néant

EFFECTIF MOYEN

Catégories de salariés	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	52	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	2	
TOTAL	60	0

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Montant
Pensions et indemnités assimilées (PIDR)	135
Compléments de retraite pour personnel en activité	
Compléments de retraite et indemnités assimilés pour personnel à la retraite	
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	
TOTAL	135

Les provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Méthode rétrospective des unités de crédits projetées
- Taux de charges sociales : 45%
- Taux d'actualisation : 3,70 %

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société Emova Group est la société mère du Groupe consolidé.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social et Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
La Générale des Végétaux	69	6 614	100%	1 530	1 530			6 722	1 854	
Happy Inc.	357	-684	100%	9 711	1 592			539	-60	
WHKS BV (1)	18	NC	100%							
Monceau Fleurs	1 367 850	875	100%	7 639	7 639			2 159	365	
Hauraunize	1 200 000	1 772	100%	17 416	7 440	463			-6	
Emova market Place	120	-1 770	100%	120	120	17 627		8 039	-936	
Emova Production	205	-3 189	100%	505	505	962		2 218	-909	
ANTHEIA	10	88	100%	3 900	3 900			2 759	121	
ANR	1 045	-3 450	100%	2 108	2 108			3 113	-294	
BS FLORE	10	159	100%	354	354			269	37	
IF FLORE	1 013	247	100%	2 045	2 045			1 160	139	
LV FLORE	100	309	100%	1 233	1 233			1 228	171	
MF FLORE	40	328	100%	720	720	7		778	129	
ROMA FLORE	10	450	100%	1 769	1 769			1 856	271	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
MFEF	1 802	-982	29,24%	534	389	15			-24	
Maison de Verdi	229	-175	31,90%	341	21			NC	NC	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) : Société sans activité, en cours de cession



4.4 RAPPORT SUR LA GESTION
DE LA SOCIÉTÉ EMOVA GROUP
Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022

Index

1. PREAMBULE	108		
1. SITUATION ET EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE....	109		
1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	109		
1.2. SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE	109		
1.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	110		
1.4. SUCCURSALES	110		
2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS	111		
2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	111		
2.2. PRESENTATION DES RESULTATS SOCIAUX DE L'EXERCICE 2021-2022	111		
2.3. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS	113		
2.4. MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES	114		
2.5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022	114		
2.6. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEURS	114		
2.7. CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS	114		
2.8. DESCRIPTION ET GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE	114		
2.9. INFORMATION ET TRANSACTIONS CONCERNANTS LES PARTIES LIEES.....	114		
2.10. ENGAGEMENTS HORS BILAN	115		
2.11. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVET ET LICENCES	115		
2.12. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS – ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE... ..	115		
2.13. OBSERVATION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE..	115		
2.14. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	115		
2.15. INJONCTIONS, SANCTIONS PRONONCEES PAR LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE POUR LES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (ART. L.464-2 C. COM.).....	115		
2.16. PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME.....	115		
3. INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT.....	115		
3.1. MONTANT ET COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	115		
3.2. INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	116		
3.3. EVOLUTION DU COURS DU TITRE DEPUIS LA COTATION	116		
4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	117		
5. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS.....	117		
6. SITUATION DES MANDATS – DECISION A PRENDRE	118		
7. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX	118		

1. PREAMBULE

Le rapport de gestion de la Société, établi conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 24 janvier 2023.

Aux termes du présent rapport, le Directoire expose :

- La situation et l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé
- la présentation des filiales et participations
- Les succursales existantes
- La présentation des comptes sociaux et l'affectation du résultat pour l'exercice écoulé
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société
- La description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée
- Les activités en matière de Recherche et Développement
- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport
- L'information sur l'actionnariat de la Société
- Les décisions à prendre relatives aux mandats exercés au sein de la Société
- La proposition d'approbation des comptes sociaux

Nous vous précisons que le rapport de gestion du Groupe, annexé en **partie 3**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- Le périmètre de consolidation
- La situation du Groupe et l'activité au cours de l'exercice écoulé
- Les résultats de l'activité du Groupe
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe
- La description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées
- Les activités du Groupe en matière de Recherche et Développement
- Informations concernant l'impact social et environnemental de l'activité et la lutte contre les discriminations – engagement de la Société en faveur de l'économie circulaire

- Les conséquences du Covid-19 et de la guerre en Ukraine sur l'activité
- Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé
- Les événements importants intervenus depuis la clôture
- Les perspectives
- La proposition d'approbation des comptes consolidés

Par ailleurs, le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, annexé en **partie 2**, présente :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux, les restrictions qui leur sont imposées en matière de levée des options ou de vente des titres (article L. 225-185 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce)
- Les conventions visées aux articles L.225-37-4 2° et L.225-86 du Code de commerce
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes sociaux de la société Emova Group au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 sont annexés à la **partie 4**.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2022 est annexé à la **partie 4**.

1. SITUATION ET EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société Emova Group (ou la « **Société** ») a réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées au profit des sociétés du groupe Emova (le « **Groupe** »), un chiffre d'affaires net de 6 654 K€ contre 7 494 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 11%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 7 780 K€ au 30 septembre 2022 contre 7 963 K€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de -2%.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 9 390 K€ contre 8 009 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 17 %.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à (1 609) K€ contre (46) K€ au titre de l'exercice précédent.

1.2. SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2022, comparées à celles existant au 30 septembre 2021, sont les suivantes :

EMPRUNTS ET DETTES (en K€)	30/09/2022	30/09/2021
emprunts obligataires convertibles	0	0
autres emprunts obligataires	-	-
emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 508	8 370
emprunts et dettes financières divers (dont cptes. courants)	39 254	33 298
dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 625	4 829
dettes fiscales et sociales	7 264	8 715
dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
autres dettes	2 030	153
produits constatés d'avance	-	-
Total	71 679	55 364

1.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-après reprend les filiales et les sociétés en France contrôlées par la Société :

Sociétés	Activités	Contrôle %	K€			
			CA 30.09.22	Résultat 30.09.22	CA 30.09.21	Résultat 30.09.21
ANR	Gestion et développement du réseau Au Nom de la Rose en parc intégré et franchise.	100%	2 488	-623	3 113	-294
Antheia	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	6 316	138	2 759	234
Emova Market Place	Approvisionnement des membres des réseaux en fleurs, plantes et accessoires.	100%	5 485	-875	8 039	-936
Emova Production	Gestion des sites internet www.moncaufleurs.com et www.aunomdelarose.com. Ainsi que de l'atelier de production.	100%	1 646	-723	2 218	-909
Happy Inc	Gestion et développement du réseau Happy en franchise.	100%	220	18	539	-60
Hauraunize	Société holding non animatrice de la société FLORIA CREATION, laquelle s'occupe de la gestion et du développement du réseau Rapid'Flore / Cœur de fleurs.	100%	0	-1	0	-6
La Générale des Végétaux	Gestion et développement du réseau Monceau Fleurs en franchise.	100%	4 624	3 701	6 722	1 854
Monceau Fleurs	Exploitation du magasin de vente au détail situé 92 boulevard Malesherbes Paris 8ème.	100%	1 729	-48	2 159	365
Monceau Fleurs Expansion France	Société holding	100%	0	5	0	-24
Roma Flore	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	1 019	46		
I Flore	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	623	4		
BS Flore	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	134	-31		
LV Flore	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	688	44		
MF Flore	Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.	100%	382	10		

Dans un souci de réorganisation et d'optimisation opérationnelle, par acte en date du 25 janvier 2022, les opérations de reclassement de titres ci-après, ont été réalisées au sein du Groupe par voie de cessions concomitantes:

- Emova Group a cédé à Monceau Fleurs Expansion l'intégralité des titres de la société Bloom's ;
- Monceau Fleurs Expansion a cédé à Emova Group, l'intégralité des titres de la société Antheia.

Par ailleurs, le 28 janvier 2022, Emova Group a acquis l'intégralité du capital social et des droits de vote des sociétés à savoir : BS Flore , I Flore, LV Flore, MF Flore, et Roma Flore.

Ces sociétés (précédemment exploitées en franchise) ont pour activité l'exploitation de 8 magasins situés sur des

emplacements stratégiques à Paris et en région parisienne (Levallois Perret, Asnières, Bois-Colombes et Courbevoie).

Les succursales exploitées par ces sociétés sont intégrées et annexées au rapport de gestion à l'annexe figurant en **partie 3**.

1.4. SUCCURSALES

La Société a un établissement secondaire situé au 145 rue Jean Jacques Rousseau à Issy les Moulineaux (92130).

L'information sur les succursales du Groupe est annexée à au rapport de gestion du Groupe figurant en **partie 3**.

2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ; et
- les lois et règlements applicables en vigueur et notamment avec les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2. PRESENTATION DES RESULTATS SOCIAUX DE L'EXERCICE 2021-2022

Au titre de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 6 654 K€ contre 7 494 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 11%.

Compte tenu de reprises sur provisions et de transferts de charges pour 1 122 K€ et d'autres produits pour 4 K€, le total des produits d'exploitation s'élève à 7 780 K€ au 30 septembre 2022 contre 7 963 K€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de -2 %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 9 390 K€ contre 8 009 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 17 %.

Le tableau ci-après mentionne les différents postes :

	<u>en K€</u>
<i>Achat de marchandises</i>	52
<i>Variation de stock (marchandises)</i>	-
<i>Achat de matières premières et autres approvisionnements</i>	-
<i>Variation de stock (matières premières)</i>	-
<i>Autres achats et charges externes</i>	3 356
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	243
<i>Salaires et traitements</i>	3 647
<i>Charges sociales</i>	1 730
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	356
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>	0
<i>Autres charges d'exploitation</i>	6

L'exploitation a ainsi engendré un résultat négatif de (1 609) K€ contre (46) K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen de la Société au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 60 salariés.

Compte tenu d'un résultat financier de (742) K€ contre (50)K€ au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à (2 351) K€ contre (96)K€ pour l'exercice antérieur.

Après comptabilisation du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice se traduit par une perte après impôt de (890) K€ contre une perte de (195) K€ au titre de l'exercice précédent.

L'actif du bilan au 30 septembre 2022, comparé à celui existant au 30 septembre 2021, est le suivant :

En K€	30/09/2022	30/09/2021
Actif immobilisé		
immobilisations incorporelles	701	1 225
immobilisations corporelles	438	470
immobilisations financières	31 723	23 114
Actif circulant		
stocks et en-cours	0	0
avances et comptes versés	-	-
clients et comptes rattachés	35 338	34 269
autres créances	22 453	16 710
valeurs mobilières de placement	1	49
disponibilités	389	125
Régularisation		
charges constatées d'avance	60	293
frais d'émission d'emprunt à étaler	1 328	748
Total	92 430	77 004

Le passif du bilan au 30 septembre 2022, comparé à celui existant au 30 septembre 2021, est le suivant :

En K€	30/09/2022	30/09/2021
Capitaux propres	20 241	21 152
Provisions pour risques et charges	510	487
Dettes		
<i>emprunts obligataires convertibles</i>	0	0
<i>autres emprunts obligataires</i>	0	0
<i>emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	18 508	8 370
<i>emprunts et dettes financières divers</i>	39 254	33 298
<i>dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	4 625	4 829
<i>dettes fiscales et sociales</i>	7 264	8 715
<i>dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	0	0
<i>autres dettes</i>	2 030	153
Régularisation		
produits constatés d'avance	0	0
Total	92 430	77 004

2.3. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441-6. I : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	13					2216
Montant total des factures concernées Hors Groupe TTC	51 K€	46 K€	20 K€	48 K€	863 K€	1 029 K€
Montant total des factures concernées Groupe TTC	64 K€	0 K€	0 K€	3 K€	3 529 K€	3 596 K€
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	2,81%	1,13%	0,49%	1,25%	107,40%	110,28%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						

Article D. 441-6. II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	8					312
Montant total des factures concernées Hors Groupe TTC	21 K€	0 K€	0 K€	0 K€	133 K€	133 K€
Montant total des factures concernées Groupe TTC	2 936 K€	0 K€	57 K€	54 K€	29 813 K€	29 924 K€
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	75,24%	0,00%	0,82%	0,77%	425,09%	426,68%

2.4. MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES

Conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la Société, en qualité de prêteur, a conclu un contrat de prêts intragroupe en date du 28 janvier 2022 avec notamment ANR, Antheia, Bloom's, Emova Market Place, Emova Production Happy Expansion, La Générale des Végétaux, Magie Florale, Monceau Fleurs, Monceau Fleurs Expansion et Rapid'Flore Expansion, en qualité d'emprunteurs, aux termes duquel la Société a consenti des prêts intragroupe d'un montant total de 3.917.352,95 euros, décomposé comme ci-après :

Emprunteurs	Montant du prêt K€
ANR	19
Antheia	1 053
Bloom's	20
Emova Market Place	16
Emova Production	120
Happy Expansion	119
La Générale des Végétaux	264
Magie Florale	11
Monceau Fleurs	1 547
Monceau Fleurs Expansion	631
Rapid'Flore Expansion	117
	3 917

Le remboursement des prêts intragroupe devra intervenir le 28 juillet 2028 sous condition d'un remboursement anticipé obligatoire en totalité ou en partie en cas de perte par Emova Group du contrôle de l'une des filiales concernées (directement ou indirectement) (i) et/ou en cas d'exigibilité anticipée au titre du contrat de prêt principal conclu par la Société à la même date – tel que visé au point 8 du rapport comptes consolidés (ii). Etant précisé que l'ensemble desdits prêts a fait l'objet d'une cession Dailly au profit des établissements de crédit prêteurs du contrat de prêt principal.

Chaque prêt intragroupe portera intérêts pour chaque période d'intérêts dans les conditions stipulées au contrat de prêt intragroupe.

Afin de satisfaire aux obligations des articles L. 313-4 du Code monétaire et financier, L. 314-1 et suivants ainsi que R. 314-3 et suivant du Code de la consommation sur la base des éléments connus au jour de la signature du présent Contrat selon plusieurs hypothèses, le taux effectif global des Prêts Intragroupe pour une période d'intérêts de trois (3) mois et au taux EURIBOR de 0% l'an est de cinq virgule quatorze pour cent (5,14%) l'an, le taux de période étant de un virgule deux cents quatre-vingt-cinq pour cent (1,285%).

2.5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Nous proposons à l'Assemblée des actionnaires d'imputer le résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2022, s'élevant à (890 496) € de la façon suivante :

Origine

Report à nouveau	-20 758 363 €
Résultat de l'exercice	-890 496 €

Affectation du Résultat

Au poste « Report à nouveau », soit	-890 496 €
Qui serait ainsi porté à	-21 648 859 €

Cette affectation a eu pour effet de porter le montant des capitaux propres à 20 240 870 euros.

2.6. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEURS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

2.7. CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

2.8. DESCRIPTION ET GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Les principaux risques et incertitudes sont exposés au sein du rapport de gestion Groupe (comptes consolidés - partie 6 points 6.1 à 6.9).

2.9. INFORMATION ET TRANSACTIONS CONCERNANTS LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein du rapport de gestion Groupe (comptes Consolidés – Partie 6.10).

2.10. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont énoncés au sein du rapport de gestion Groupe (comptes consolidés – point 6.11) et dans la note intitulée « engagements financiers et autres informations » de l'Annexe aux Comptes sociaux.

2.11. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVET ET LICENCES

L'information est mentionnée au sein du rapport de gestion du Groupe (comptes consolidés – point 6.12).

2.12. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS – ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

L'information est mentionnée au sein du rapport de gestion du Groupe (comptes consolidés – point 6.13).

2.13. OBSERVATION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L.2323-8 du Code de travail.

3. INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

3.1. MONTANT ET COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2022, le capital social de la Société s'élève à **27.083.028 euros**, il est divisé en **9.027.676** actions de **trois euros (3€)** de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Au 30.09.22	Nombre d'actions	% du capital	Droit de vote simple	Droit de vote double	Nombre de voix	% Droit de vote
Emova Holding	4 325 086	48%	110 876	8 428 420	8 539 296	63,94%
Autres actionnaires	4 702 590	52%	4 524 170	291 980	4 816 150	36,06%
Total Actions	9 027 676	100%	4 635 046	8 720 400	13 355 446	100,00%

Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les **32 430 actions détenues au 30 septembre 2022 par la Société** elle-même (contrat de liquidité), dépourvues à ce titre du droit de vote.

2.14. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes sont tenus à disposition.

2.15. INJONCTIONS, SANCTIONS PRONONCEES PAR LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE POUR LES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (Art. L.464-2 C. com.)

Néant.

2.16. PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à l'article 4.6 des Règles des Marchés Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société doit respecter la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la présentation de l'utilisation du système financier aux fins de blanchissement de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que tout autre règlement et/ou législation nationale afférents.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 30 septembre 2022, les actions sont réparties de la façon suivante :

Le nombre de droits de vote « exerçables », c'est-à-dire « nets » des actions privées de droit de vote s'élève à **13 355 446** actions.

Au 30 septembre 2022, **4 360 200** actions disposent d'un droit de vote double (**8 720 400**).

ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 30 septembre 2022, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : **néant**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

La Société n'ayant jamais consenti aucune option de souscription d'actions ni aucune option d'achat d'actions, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial visé par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Aucune opération n'a été réalisée par la Société.

ACTIONS D'AUTOCONTROLE ET PARTICIPATIONS CROISEES

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle ni de participation croisée au 30 septembre 2022.

3.2. INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022 :

Nombre des actions inscrites de la Société au 30/09/2022	32 430
Valeur nominale de ces actions	3,00 €
Motif des acquisitions effectuées	
Réallocations	Néant
Fraction du capital que ces actions représentent	0,36%

Depuis le 1^{er} juin 2021, Emova Group a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à Kepler Chevreux portant sur l'animation des actions de la société Emova Group admises aux négociations sur Euronext Paris.

La mise en œuvre de ce contrat de liquidité, en vertu de l'autorisation accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale, se fait conformément au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation sur les critères, la procédure et les exigences concernant l'instauration d'une pratique de marché admise et les exigences liées à son maintien, à sa suppression ou à la modification de ses conditions d'admission, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidités :

- 0 titre Emova Group ;
- 50 000 euros.

Au cours de l'exercice écoulé, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité, ci-après :

Nombre des actions inscrites de la Société au 30/09/2022	32 430
Valeur nominale de ces actions	3,00 €
Motif des acquisitions effectuées	
Réallocations	Néant
Fraction du capital que ces actions représentent	0,36%

3.3. EVOLUTION DU COURS DU TITRE DEPUIS LA COTATION

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30€.

Au 30 septembre 2021, le cours de clôture de l'action de la Société était de 1,52 €.

Au 30 septembre 2022, le cours de clôture de l'action de la Société était de **1,07 €**.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de la bourse a évolué comme suit :



Société entre le 1^{er} octobre 2021 et la clôture de l'exercice 2022.

Le 25 mars 2022, les membres du Comité Exécutif ont acquis 76 866 actions de la Société à un prix unitaire de 1,4050 euros (*cours de clôture arrêté deux jours ouvrés avant la date d'acquisition*) décomposé comme suit :

Sandy BOURDIN (membre Directoire)	12 811
Nicolas DUBOIS	12 811
Yves Marie Gille	12 811
Olivier GINOUX	12 811
Saloua MASLAGA	12 811
Céline RIVALS	12 811

A ces derniers, sont attribuées également des actions gratuites dans les conditions mentionnées au rapport spécial concernant l'attribution gratuite d'actions

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (Art. L.621-18-2 du Code de commerce)

En application des dispositions des articles 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que les opérations suivantes ont été réalisées par les dirigeants ou leurs proches sur les titres de la

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'information sur l'ensemble des faits marquants de l'exercice est intégrée au point 8 du rapport de gestion sur les comptes consolidés et repris pour Emova Group dans la

note intitulée « événements majeurs de l'exercice » de l'Annexe aux Comptes sociaux..

5. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

- PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DU 06.01.2023

Conformément aux autorisations et délégations qui lui ont été accordées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, le Directoire a procédé le 6 janvier 2023 à une seconde attribution gratuite portant sur un nombre maximum de 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune dont les termes peuvent être définis comme suit :

- nombre d'actions nouvelles maximal pouvant être attribuées : 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale.
- période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution par le Directoire ;
- période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 6 janvier 2025 (inclus) ;

En application des dispositions du 4^{ème} alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire de la Société seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

6. SITUATION DES MANDATS – DECISION A PRENDRE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire a examiné la situation des mandats du Conseil de surveillance en cours et a constaté qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme. En effet, il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024, de se prononcer sur le renouvellement des membres du Conseil de surveillance. A l'exception du mandat de membre du Conseil de surveillance de la société PERCEVA, pour lequel l'examen du renouvellement dudit mandat devra intervenir lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

DIRECTOIRE

Le Directoire a examiné la situation des mandats du Directoire en cours et a constaté qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Directoire a examiné la situation du mandat du Commissaire aux comptes et a constaté que ce dernier n'est pas parvenu à son terme. En effet, le 29 mars 2019, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la Société du Cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

Ces informations sont visées dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

7. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Conformément aux articles L. 225-100 et L.233-16 du Code de commerce, le Directoire vous demande et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les diverses résolutions

Le Directoire
Franck PONCET, Président

et de bien vouloir donner aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

Annexe 1 – Tableau des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	27 083 028	24 999 885	24 997 866	16 831 053	16 829 226
b) Nombre d'actions émises	9 027 676	8 333 295	8 332 622	5 610 351	112 194 840
c) Nombre d'obligations convertibles en actions		0	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 166 844	7 493 576	7 912 759	9 434 544	7 015 059
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-309 055	87 056	532 676	148 149	280 530
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	-142 032
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-309 055	87 056	532 676	148 149	-181 197
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-890 496	-195 303	-726 254	-200 198	-39 165
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	0	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	0	0	0
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	60	55	61	63	62
b) Montant de la masse salariale	3 647 423	3 882 825	2 811 102	3 097 103	2 819 511
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 729 826	1 486 405	1 135 637	1 303 041	1 169 934



4.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022

Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe des comptes annuels expose les modalités d'évaluation des titres de participation et des comptes courants, basées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses de calcul sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié la pertinence des estimations retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Romain Lancner

emova

G R O U P



Pour plus d'informations : <http://emova-group.com>

Contacts :

Relations Investisseurs

Emova Group

Franck PONCET, Président du Directoire

Sandy BOURDIN, Directrice Administrative et Financière

Tel. : 01 80 00 20 49

ri@emova-group.com